

---

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture Pyrénées-Orientales

Special n°67

publié le 14/08/2009

Août 2009

---

# Sommaire

## Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

2009223-11 - Approbation et autorisation pour l'exécution des projets de distributions d'énergie électrique

2009224-07 - arrêté préfectoral portant modification des terrains soumis à l'action de chasse de l'association comm

## Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

### POLE SOCIAL

#### POLITIQUES SOCIALES

2009224-10 - Modifiant la capacité de l'Institut médico éducatif départemental de PERPIGNAN

Ouverture de concours sur titres pour le recrutement d'un Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat à la Maison de Retraite Pub

## Préfecture des Pyrénées-Orientales

### Cabinet

#### Bureau du Cabinet

2009183-14 - Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur Agricole

2009226-02 - Arrêté accordant une récompense pour Acte de Courage et de Dévouement

### Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

#### Bureau des Elections et de la Police Générale

2009223-10 - ARRETE PREFECTORAL INSTITUANT LES BUREAUX DE VOTE ET ETABLISSANT LES EMPLA

---

Arrêté n°2009223-11

**Approbation et autorisation pour l'exécution des projets de distributions d'énergie électrique**

**Administration** : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

**Signataire** : Directeur DDEA

**Date de signature** : 11 Août 2009



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Perpignan, le 11 Août 2009

direction  
départementale  
de l'Équipement  
et de l'Agriculture  
Pyrénées-Orientales

APPROBATION ET AUTORISATION  
POUR L'EXECUTION DES PROJETS DE  
DISTRIBUTIONS D'ENERGIE ELECTRIQUE

service  
urbanisme  
et habitat

bureau  
du cadre de vie

contrôle des distributions  
d'énergie électrique

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE  
CHARGE DU CONTROLE DES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE ELECTRIQUE DANS  
LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

**Vu la loi du 15 juin 1906** sur les distributions d'énergie électrique et le décret du 29 juillet 1927 modifié par celui du 14 août 1975 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment l'article 50 dudit décret.

**Vu la circulaire** du 13 août 1998 de M. le Secrétaire d'État à l'Industrie relative à la publicité des décisions d'approbation et d'autorisation d'exécution des travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique.

**Vu le projet** présenté à la date du 13/05/2009 par M. le chef de Centre ERDF en vue d'établir l'Alimentation HTA/S et BTA/S – ZAC de Gibraltar, issue des Postes DP PAC 4UF « Pla de Baix » & « Bouchères » à créer, Ldt « Le Village », RD 35, sur la commune de PRADES.  
–Art.50 n° 012DP09-035931/PLA–

**Vu l'avis favorable de :**

- M. le Maire de Prades
- Syndicat départemental d'électricité
- M. l'Architecte des Bâtiments de France
- la direction des Routes du Conseil Général
- Restauration des terrains en montagne
- la régie du Conflent
- les services de l'Équipement et de l'Agriculture concernés

France Télécom consulté le 25/05/09 n'ayant fait connaître aucune opposition aux travaux,

**APPROUVE le projet d'exécution susmentionné et AUTORISE**

**M. le chef de Centre ERDF** à exécuter les ouvrages prévus au projet présenté le 25/05/09, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, ainsi qu'aux prescriptions spéciales ci-après :

**L'Architecte des Bâtiments de France : Les postes seront de couleur ocre rompu de gris.**  
**L'Agence Routière de Prades du Service Routier Départemental Agly-Têt-Tech : Sera respecté le protocole passé entre EDF et le Conseil Général.**

**horaires d'ouverture :**

8h00 - 12h00  
13h30 - 17h00

**bâtiment accueil**

BP 50909 2, rue Jean Richepin  
66020 Perpignan Cedex

**téléphone :**

33 (0) 4 68 38 12 34

**télécopie :**

33 (0) 4 68 38 11 29

**courriel :**

ddea66@  
equipement-agriculture.gouv.fr



Régie du Conflent : Existence de réseaux d'Eau Potable (E.P.) à proximité des travaux projetés.

Au niveau de la RD 35, est positionné un réseau d'E.P. en milieu de chaussée en direction d'Eus. (Plan joint en annexe)

Pour de plus amples informations, il conviendra de se rapprocher des services de la Régie du Conflent, lors de la réalisation des travaux. (Tél. 04 68 05 26 63)

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

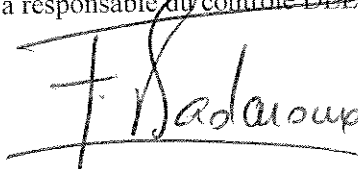
La présente autorisation ne préjuge en rien les autres autorisations administratives à obtenir.

La présente autorisation :

- sera affichée immédiatement dans la ou les communes intéressées pour une durée de deux mois. Il sera justifié de cette formalité par l'envoi d'un certificat d'affichage à M. Le directeur départemental de l'équipement chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique.

- sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture  
chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique,  
la responsable du contrôle DDE,

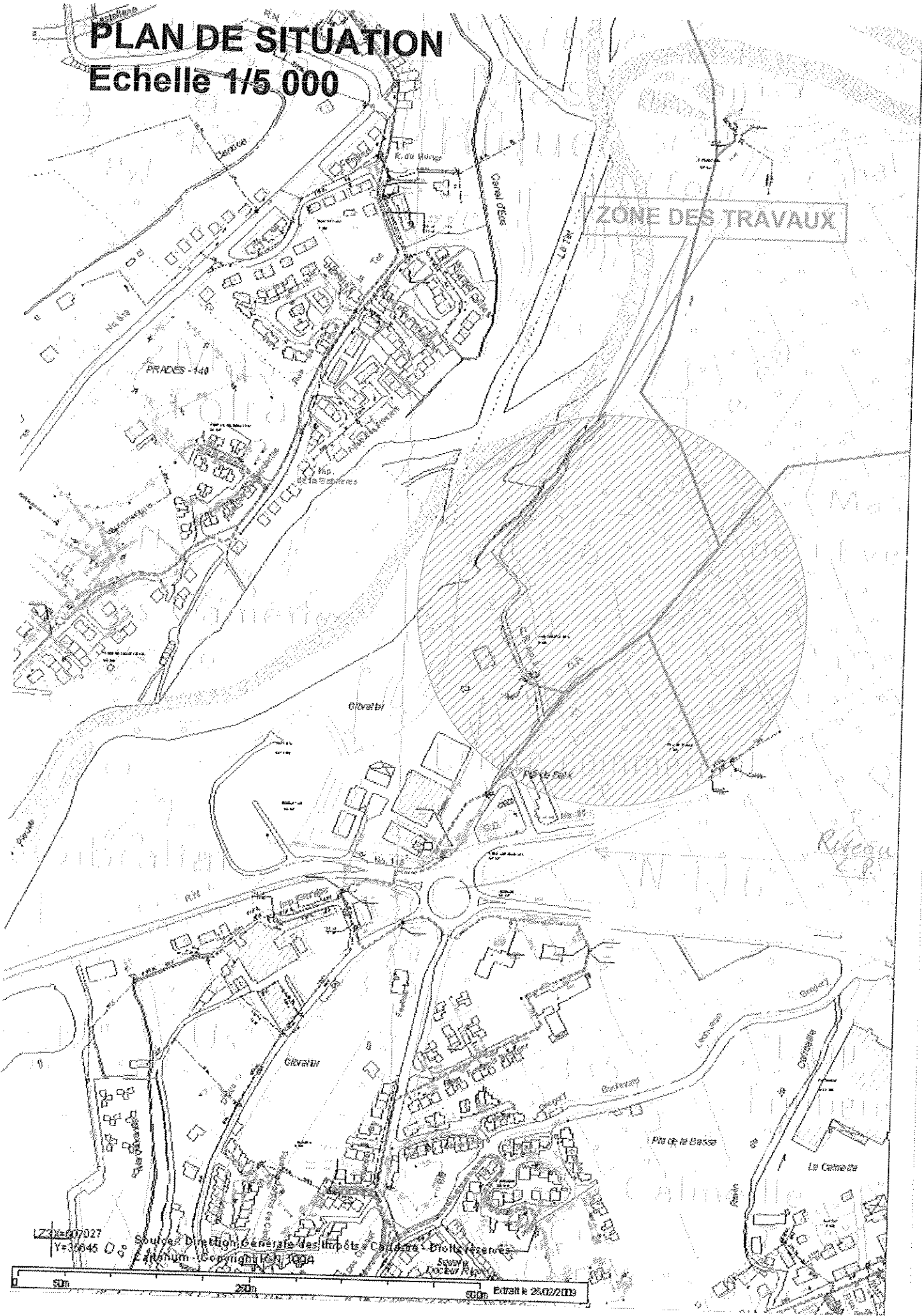
  
Frédérique Badaroux

Copie de la présente autorisation sera adressée à :

- M. le chef de Centre ERDF
- M. le Président du Syndicat départemental de l'électricité
- M. le Préfet du département des Pyrénées-Orientales - Bureau de la coordination
- M. le Maire de Prades
- M. l'Architecte des Bâtiments de France
- France Télécom
- Agence Routière de Prades
- Régie du Conflent
- RTM

# PLAN DE SITUATION

## Echelle 1/5 000



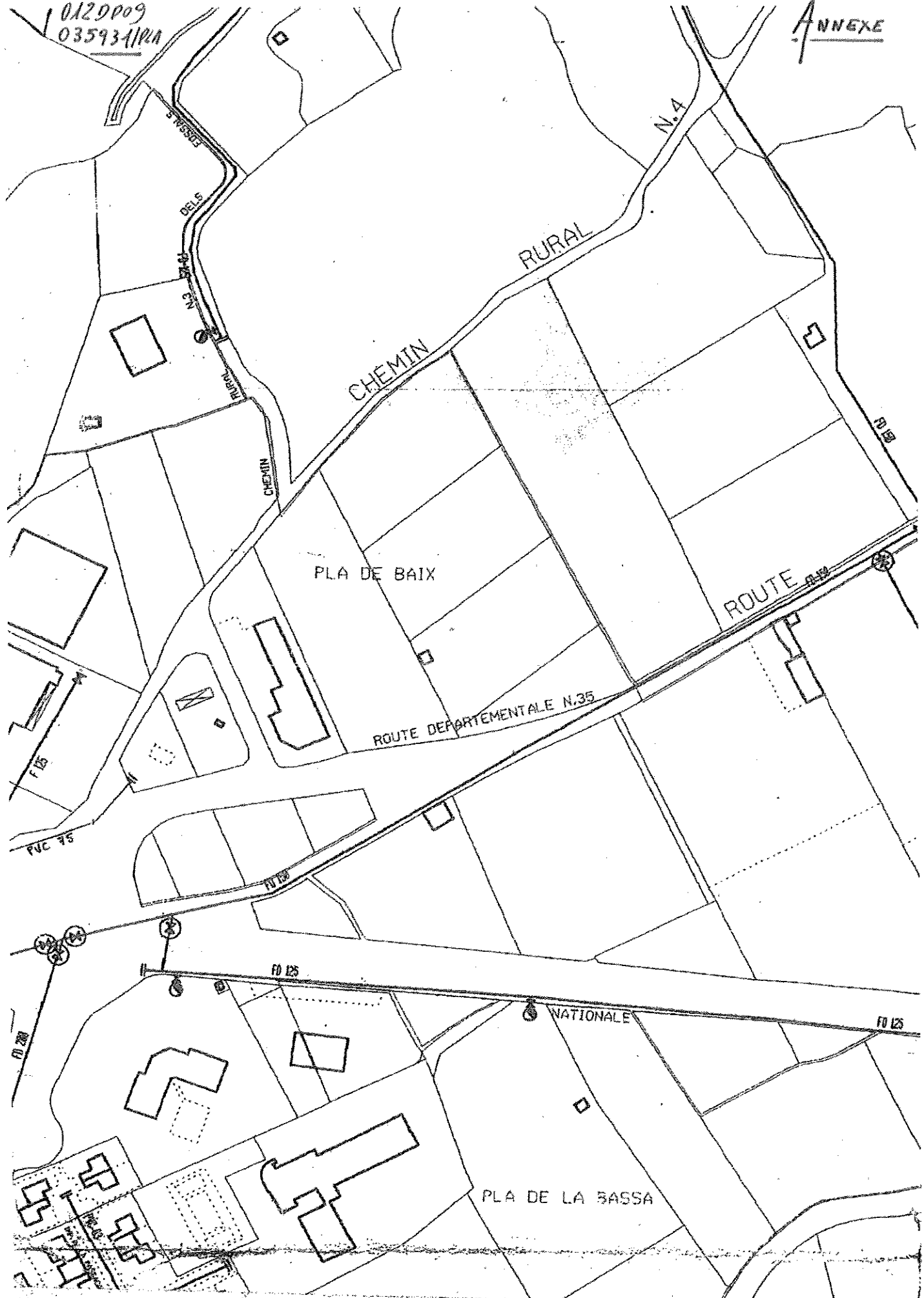
ZONE DES TRAVAUX

Source: Direction Générale des Impôts - Cadastre - Droits réservés  
L'IGN - Copropriété IGN 1994



ANNEXE

0129009  
03593112A



---

Arrêté n°2009224-07

**arrêté préfectoral portant modification des terrains soumis à l'action de chasse de l'association communale de chasse agréée de Glorianes**

**Administration** : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

**Auteur** : Marc GARIOU-POUILLAS

**Signataire** : Directeur DDEA

**Date de signature** : 12 Août 2009



## PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction départementale  
de l'équipement et de l'agriculture

**ARRETE PREFECTORAL N° 2009**  
**portant modification des terrains soumis à l'action de chasse de**  
**l'Association Communale de Chasse Agréée de GLORIANES**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

- Vu le code de l'environnement et plus particulièrement les articles L.422-10 à 20 et R.422-42 à 61,
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 1974 portant agrément de l'A.C.C.A. de GLORIANES et l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1973, abrogé par l'arrêté préfectoral n°1815/98 du 12 juin 1998 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de chasse de l'A.C.C.A. de GLORIANES,
- Vu les demandes d'oppositions formulées par Mrs. ANJORAN, FILLOL et RINSCHÉ en application du 3° de l'article L.422-10,
- Vu la demande d'avis consultatif transmise le 29 septembre 2008 à M. le Président de l'A.C.C.A.,
- Vu l'avis favorable du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture,

Considérant que Mrs ANJORAN, FILLOL et RINSCHÉ sont détenteurs d'un droit de chasse au minimum requis soit 20 ha,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

### **ARRETE**

Article 1er : les terrains désignés en annexe I, à l'exception toutefois de leurs parties situées dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation ou close, au sens de l'article L.424-3 du code de l'environnement, sont soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de GLORIANES.

Article 2 : l'arrêté préfectoral n°1815/98 du 12 juin 1998 est abrogé.

Article 3 : les personnes énumérées ci-dessous sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune par les soins du Maire:

M. le Secrétaire Général de la Préfecture,  
M. le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture,  
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,  
Mme. le Maire de la commune de GLORIANES,

Perpignan, le 12 AOUT 2009

Le Chef du Service Environnement,  
Forêt, Sécurité Routière,



**Frédéric ORTIZ**

ANNEXE I à l'arrêté préfectoral N° 2009

Portant modification de la liste des terrains soumis à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée de GLORIANES.

Terrains compris dans le territoire de l'A.C.C.A.:

Totalité de la commune à l'exclusion des parcelles ci-dessous :

SECTION	NUMERO DES PARCELLES
A	5-7-13-15-17-20-33 à 37-39 à 47-49 à 62-64 à 109-111 à 133-135 à 138-140-142 à 144-146-147
B	2-16p-17p-18-23p-24-28p-40 à 49-50-53-54 à 61-64 à 67-74 à 76-79-131-142 à 144-146 à 149-154 à 160-325 à 328-349 à 356-456 à 458-460 à 462-464-474-481 à 483-484 à 488-494 à 497-504-505-509-510-538-579-582
C	2 à 9-20-23 à 28-30 à 38-39p-42 à 47-50-51-56-58-59-65-67-68p-80-82-87p-89 à 96-99-100 à 115-117

Pour une superficie totale de 1346 ha 25 a 08 ca.

---

## Arrêté n°2009224-10

### **Modifiant la capacité de l'Institut médico éducatif départemental de PERPIGNAN**

**Administration** : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

**Bureau** : POLITIQUES SOCIALES

**Auteur** : Marie-José LOBIER

**Signataire** : Secrétaire Général

**Date de signature** : 12 Août 2009

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
des Pyrénées-Orientales

Pôle Social  
U.F. Personnes Handicapées

Affaire suivie par :  
MJ LOBIER

☎ : 04.68.81.78.56

☎ : 04.68.81.78.87

ARRETE N°  
Modifiant la capacité de l'Institut Médico Educatif  
Départemental de PERPIGNAN

LE PREFET DU DEPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-1 et suivants et R.313-1 et suivants,
- VU le code de la Sécurité Sociale,
- VU l'arrêté du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon en date du 5 avril 1993 renouvelant l'agrément, dans le cadre de l'annexe XXIV du décret du 9 mars 1956, de l'Institut Médico Educatif « Départemental de Perpignan,
- VU l'arrêté préfectoral n° 3642 du 1er septembre 2008 relatif modifiant la capacité de l'Institut Médico Educatif « Départemental et fixant celle-ci à 140 places,
- VU l'arrêté préfectoral n° 3761 du 9 septembre 2008 relatif à l'autorisation de 32 places de SESSAD de l'Institut Médico Educatif « Départemental et à l'installation à titre provisoire de 15 places à l'Institut Médico Educatif « Départemental à Perpignan à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008,
- VU l'arrêté préfectoral n° 5095 du 29 décembre 2008 relatif modifiant les arrêtés préfectoraux n° 3642 du 1er septembre 2008 et n° 3761 du 9 septembre 2008 susvisés et portant leur date d'effet au 10 septembre 2008,
- VU l'avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS)-section personnes handicapées-dans sa séance du 17 décembre 2007 ;
- Considérant le redéploiement des crédits de 8 places d'internat de l'Institut Médico Educatif Départemental de Perpignan sur le SESSAD de l'établissement,
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales des Pyrénées-Orientales,



## ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, la capacité de l'Institut Médico Educatif Départemental à Perpignan est ramenée de 140 places à 135 places et se répartit comme suit :

36 places d'internat :           15 en section Education générale et soins spécialisés  
  21 en section Professionnelle et soins spécialisés

99 places de demi-internat : 45 en section Education générale et soins spécialisés  
  54 en section Professionnelle et soins spécialisés

**ARTICLE 2 :** Les caractéristiques de cet établissement seront répertoriées au fichier FINESS comme suit :

N° FINESS	Catégorie	Etablissement	Discipline. d'équipement	Activités.	Clientèle	Capacité autorisée	Capacité installée
66000126	183	IME	901 - Education générale et soins spécialisés	11 internat	116	15 garçons et filles de 6 à 14 ans	15 garçons et filles de 6 à 14 ans
				13 semi-internat	116 –	45 garçons et filles de 6 à 14 ans	45 garçons et filles de 6 à 14 ans
66000126	183	IME	902 - Education Professionnelle et soins spécialisés	11 internat	116	21 filles de 14 à 20 ans	21 filles de 14 à 20 ans
				13 semi-internat	116 –	54 filles de 14 à 20 ans	54 filles de 14 à 20 ans

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux qui sera porté devant le tribunal administratif de la région Languedoc-Roussillon – 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER – dans un délai de deux mois à compter, de sa notification pour l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture des PYRENEES-ORIENTALES, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le directeur de l'Institut Médico Educatif Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

PERPIGNAN, le 12 août 2009  
P/ LE PREFET et par Délégation  
Le Secrétaire Général  
Antoine ANDRE



---

## Avis

### **Ouverture de concours sur titres pour le recrutement d'un Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat à la Maison de Retraite Publique La Castellane à PORT-VENDRES 66660**

**Administration** : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

**Auteur** : Marie-Françoise CHILEMME

**Signataire** : Directeur DDASS

**Date de signature** : 14 Août 2009

**Résumé** : Ouverture de concours sur titres à la maison de retraite publique La Castellane à PORT-VENDRES pour le recrutement d'un(e) infirmier(e) diplômé(e) d'Etat.

# Etablissement Public Autonome Communal

« La Castellane »

Place Jean Jaurès

66660 PORT- VENDRES

Tél : 04-68-98-49-49 / Fax : 04-68-98-49-01

**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRE  
POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN(E) INFIRMIER(E) DIPLOME(E) D'ETAT DE CLASSE NORMALE  
LE 30 JUILLET 2009**

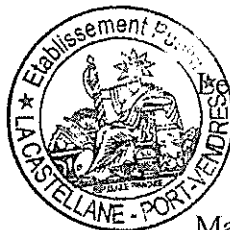
Un concours sur titre est ouvert à l'Etablissement Public Autonome Communal « La Castellane » de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), en application de l'article 33 du Décret n° 88-1077 du 30 Novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir :

- 1 poste d'Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat de Classe Normale vacant dans cet Etablissement.

Peuvent être admis à concourir :

- les candidats titulaires :
  - soit du Diplôme d'Etat d'Infirmier,
  - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier,
  - soit du Diplôme d'Infirmier du secteur psychiatrique,
- les candidats âgés de 45 ans au plus, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Les candidatures doivent être adressées au Directeur de l'Etablissement Public Autonome Communal « La Castellane » place Jean Jaurès – 66660 Port-Vendres, dans un délai de 2 mois à compter de la parution du présent avis au recueil des actes administratifs.



Directeur,

Max CONESA

---

## Arrêté n°2009183-14

### Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur Agricole

**Administration** : Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Bureau** : Bureau du Cabinet

**Auteur** : Jean-Louis ALLARD

**Signataire** : Préfet

**Date de signature** : 02 Juillet 2009



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Cabinet du Préfet  
Bureau des Décorations

Dossier suivi par :

Jean-Louis ALLARD

☎ : 04.68.51.65.27

☎ : 04.68.34.28.14

[jean-louis.allard@](mailto:jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

[pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

### Arrêté

## portant attribution de la Médaille d'Honneur Agricole

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales**

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU le Décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2009 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

### ARRETE

**Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :**

**- Madame BOTA Claude**

Analyste Conseil Particulier, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 20 bis, rue de la Marne à ARGELÈS-SUR-MER

**- Madame CARNEIRO DA SILVA Marie-Catherine née GIRAL**

Analyste Conseil Professionnel, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 19, rue du Maréchal Joffre à BOULETERNERE

**- Monsieur CHALARD Pascal**

Assistant Ressources Humaines, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant 2, rue des Muscats à SAINT-ESTÈVE

- **Madame DURINI Dominique née GALCERAN**  
Conseillère Commerciale Professionnels Agricoles, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD,  
MONTPELLIER.  
demeurant 8 bis, rue de l'Aramon à CANOHÈS
- **Madame HERAIL Valérie**  
Analyste Marketing, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 2, rue de la Sardane à POLLESTRES
- **Monsieur HERVOIT Jean-Claude**  
Analyste Affaires, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 54, rue des Nouvelles Ecoles à LE SOLER
- **Madame MASSEGU Cécile**  
Agent Administratif Très Qualifiée, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 14, rue des Albères à BANYULS DELS ASPRES
- **Madame NAUDY Catherine née DARRIEUX**  
Analyste Administratif, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 7, rue Yacynth Verdaguer à VILLENEUVE DE LA RAHO
- **Madame PALAT Corinne**  
Agent Administratif Techniques Bancaires, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 24, rue de la Tramontane à LATOUR BAS ELNE
- **Madame TIXADOR Lise**  
Agent Administratif Très Qualifiée, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 2, boulevard du Mondony à PERPIGNAN
- **Monsieur TOMAS André**  
Responsable Pôle Bancaire, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 2, rue de la Junquera à PERPIGNAN

**Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :**

- **Madame BADRIGNANS Nicole née COTTÉ**  
Technicien Administratif, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 184, avenue de Gérone à PERPIGNAN
- **Monsieur BONIFASSY Jean-Marie**  
Animateur Commercial, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant Chemin du Mas Bordas à CLAIRA
- **Monsieur BORIES Michel**  
Agent Administratif Techniques Bancaires, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 31, rue Pascal-Marie Agasse à PERPIGNAN
- **Madame BOUIX Brigitte**  
Conseillère Grand Public, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 6, rue Jep Desclaux à COLLIOURE
- **Madame CAGNA Josiane née TRIADU**  
Chargée Assurances Sinistres, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant Mas Valpuy à MONTAURIOL

- **Monsieur COLOMER Jean-Claude**  
Conseiller Gestion Patrimoine, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant Lotissement Le Grand Saule à PRADES
  
- **Monsieur DE TORRES Pierre**  
Responsable Domaine, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 3, rue Eugène Chevreul à PERPIGNAN
  
- **Monsieur GANDON Christian**  
Agent Administratif Très Qualifié, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 41, boulevard Félix Mercader à PERPIGNAN
  
- **Monsieur GUIMEZANES Yves**  
Responsable Système, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 3, avenue des Massaguères à CANOHÈS
  
- **Monsieur LAFORGUE Francis**  
Analyste Conseil Particulier, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 6, lotissement La Llitera à PRADES
  
- **Monsieur MACARY Bernard**  
Contrôleur, FÉDÉRATION DES CAISSES DE MSA DU GRAND SUD, PERPIGNAN.  
demeurant 8, impasse des Sports à CLAIRA
  
- **Monsieur MALET Bernard**  
Directeur Agence Conseil Niveau 1, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 9, rue Matisse à SALEILLES
  
- **Madame MALET Marie-Line née SABATER**  
Secrétaire Unité, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 9, rue Matisse à SALEILLES
  
- **Madame MEITG Ghislaine**  
Vérificateur Technique, FÉDÉRATION DES CAISSES DE MSA DU GRAND SUD, PERPIGNAN.  
demeurant 1, rue de Corneilla del Vercol à PERPIGNAN
  
- **Madame NUIXA Nadine née BRUSA**  
Analyste Engagements, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 10, impasse des Jardins à MONTECOT
  
- **Monsieur PUIG-AMETLLER Denis**  
Conseiller Commercial Professionnels Agricoles, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD,  
MONTPELLIER.  
demeurant Chemin du Mas Fraîche à TOULOUGES
  
- **Monsieur VIDAL Pierre**  
Responsable Domaine, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 19, rue des Bleuets à PONTEILLA
  
- **Monsieur ZEDET Laurent**  
Responsable Domaine, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 16, rue Henri Boutet à PERPIGNAN



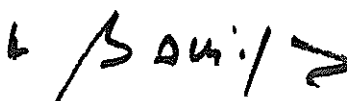
**Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :**

- **Monsieur CHATELLIER Bernard**  
Agent Administratif Techniques Bancaires, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 116, avenue de Gérone à PERPIGNAN
  
- **Monsieur FENECH Henri**  
Analyste Audit, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 13, rue Joseph Bocamy à PERPIGNAN
  
- **Monsieur GELY Alain**  
Responsable Secteur, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 47, boulevard Aragon à CORNEILLA DEL VERCOL
  
- **Monsieur GERMA Christian**  
Agent Technique Services Généraux Très Qualifié, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE,  
PERPIGNAN.  
demeurant 5, rue des Amandiers à VILLENEUVE DE LA RAHO
  
- **Monsieur LABETAA André**  
Responsable Secteur, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 10, rue des Pinsons à CANOHÈS
  
- **Monsieur PARAYRE Michel**  
Assistant Commercial, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant 1, boulevard Maréchal Joffre à CERET

**Article 4 :** Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le - 2 JUL. 2009

LE PREFET,

  
Hugues BOUSSIGES

---

## Arrêté n°2009226-02

### Arrêté accordant une récompense pour Acte de Courage et de Dévouement

**Administration** : Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Bureau** : Bureau du Cabinet

**Auteur** : Jean-Louis ALLARD

**Signataire** : Préfet

**Date de signature** : 14 Août 2009

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**CABINET DU PREFET**  
**Service des Décorations**

PREF66/CAB/MED/  
affaire suivie par :  
Jean-Louis ALLARD  
Tél. : 04.68.51.65.27  
Fax. : 04.68.34.28.14  
[jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](mailto:jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

**A R R E T E**  
accordant une récompense  
pour Acte de **Courage** et de **Dévouement**

\*\*\*

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

**VU** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

**VU** la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

**VU** la demande en date du 20 mai 2009 émise par M. le Maire de Font-Romeu - Odeillo - Via et les rapports d'intervention établis le 29 juin 2009 par M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées-Orientales et le 7 août 2009 par M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales, Chef du Corps Départemental ;

**Considérant** les qualités de courage et de dévouement dont ont fait preuve MM. CENDRON et PERIÉ, employés comme couvreurs au sein de la S.A.R.L. WILL Jean-Pierre, lors du sinistre d'un immeuble à Font-Romeu - Odeillo - Via, le 15 avril 2009, qui n'ont pas hésité, alors que l'incendie faisait rage, à exposer leur vie et à faire preuve d'une efficacité et d'un comportement exemplaire pour extraire une victime des flammes. Travaillant sur un chantier proche du sinistre, ils se sont emparés d'une échelle et ont procédé avec bravoure et sang froid au sauvetage d'une personne âgée, prise au piège sur le balcon du 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble. Leur action héroïque a permis de sauver la vie à cette personne.

.../...

Sur proposition de M. le Directeur de Cabinet de la préfecture ;

## ARRETE

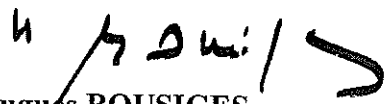
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- M. Jean-Louis CENDRON, Couvreur à la S.A.R.L. WILL Jean-Pierre, né le 5 mai 1958 à TOULOUSE (31) et demeurant au 44, rue du Canigou à FONT-ROMEUE – ODEILLO - VIA,
- M. Stéphane PERIÉ, Couvreur à la S.A.R.L. WILL Jean-Pierre, né le 19 octobre 1974 à MONTPELLIER (34) et demeurant au 44, rue du Canigou à FONT-ROMEUE - ODEILLO - VIA.

**ARTICLE 2** : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. le Maire de Font-Romeu - Odeillo - Via, aux récipiendaires et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le 14 août 2009,

LE PREFET,

  
Hugues BOUSIGES

---

Arrêté n°2009223-10

**ARRETE PREFECTORAL INSTITUANT LES BUREAUX DE VOTE ET Etablissant LES  
EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ET  
APPLICABLE DURANT LA PERIODE DU 1ER MARS 2010 AU 28 FEVRIER 2011**

**Administration** : Préfecture des Pyrénées-Orientales  
**Bureau** : Bureau des Elections et de la Police Générale  
**Auteur** : Cathy COMES et Olivier TERRIS  
**Signataire** : Préfet  
**Date de signature** : 11 Août 2009



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction de la  
Réglementation et des  
Libertés Publiques

Bureau des élections et  
de la Police Générale

Perpignan, le 11 août 2009

Dossier suivi par :

Cathy COMES  
Olivier TERRIS

☎ : 04.68.51.66.31/35

☎ : 04.86.06.02.78

Mél :

cathy.comes@

olivier-noel.terris

@pyrenees-orientales.

pref.gouv.fr

### ARRETE PREFECTORAL N° 2009223-10

#### INSTITUANT LES BUREAUX DE VOTE ET ETABLISSANT LES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ET APPLICABLE DURANT LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> MARS 2010 au 28 FEVRIER 2011

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d' Honneur**

VU le code électoral, ses articles L 17, L.50 et R.28, R.40 notamment ;

VU les délibérations du conseil municipal de BAIXAS et LATOUR BAS ELNE, respectivement en date des 30 juin et 26 mai 2009 décidant la création d'un second bureau de vote dans leurs localités, compte tenu du nombre important d'électeurs dépendant d'un bureau unique ;

VU la délibération du conseil municipal de CASTELNOU en date du 9 juillet 2009 se prononçant sur le principe d'un transfert du bureau de vote vers la salle du Tilleul fin d'en rendre l'accès plus aisé aux personnes à mobilité réduite ;

VU la délibération du conseil municipal de CATLLAR qui, en date du 9 mars 2009, a décidé le transfert du bureau de vote vers l'ancienne mairie, plus accessible ;

VU la délibération du conseil municipal de PERPIGNAN en date du 10 juillet 2009 décidant le remodelage des bureaux de vote de la ville, en déplaçant certains bureaux, en supprimant d'autres bureaux devenus trop exigus et portant à 68, au lieu de 66, le nombre des bureaux de la ville ;

VU la délibération du conseil municipal de POLLESTRES en date du 9 juillet 2009 décidant la création d'un 3ème bureau afin d'absorber l'augmentation importante du nombre d'électeurs ;

VU la délibération du conseil municipal de TORREILLES en date du 4 juin 2009 se prononçant favorablement sur le principe de création d'un troisième bureau ;

VU la délibération du conseil municipal de VILLENEUVE LA RIVIERE se prononçant favorablement sur le transfert du bureau de vote n° 1 vers son emplacement initial, à la salle du conseil municipal ;

**SUR PROPOSITION de M. le secrétaire général de la préfecture des PYRENEES-ORIENTALES,**

**- A R R E T E -**

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

INTERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)  
[contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

**Article 1** - Les électeurs du département des Pyrénées-Orientales exerceront leur droit de vote dans les bureaux désignés en annexe au présent arrêté.

Dans le cas des 55 communes comportant deux bureaux de vote au moins, le bureau centralisateur est déterminé dans l'annexe précitée par une couleur grisée.

Pour chaque bureau de vote, il est établi une liste électorale dressée par une commission administrative constituée par le maire ou son représentant, par un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet, et par un délégué désigné par le président du tribunal de grande-instance.

**Article 2** - La liste des bureaux de vote mentionnée à l'article premier du présent arrêté servira pour toute élection à laquelle il pourrait être procédé pendant la période comprise entre la prochaine clôture des listes électorales, soit le 28 février 2010, et la clôture suivante.

**Article 3** - Le nombre de bureaux de vote arrêté ce jour s'élève à **431 dont** :

- **261 bureaux de vote multiples** (répartis sur 56 communes)
- **170 bureaux de vote uniques**

**Article 4** – Conformément à l'article R.28 du code électoral susvisé, la liste des emplacements d'affichage est jointe en annexe du présent arrêté.

**Article 5** – M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, MM. les sous-préfets de Céret et de Prades, Mmes et MM. les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires concernés, à M. le président du tribunal de grande instance et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,

*HUGUES BOUSIGES*

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	UNIQUE	BUREAUX DE VOTE
001	ALBERE (I')	66480	CERET	CERET	04	UNIQUE	Mairie Saint Jean L'Albere
002	ALENVA	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	02	BV1 - École primaire « Françoise Lopes-Girona » - Boulevard du 8 mai BV2 - Centre de Loisirs situé boulevard du 8 mai
003	AMELIE LES BAINS/ PALALDA	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	03	BV1 - Salle du conseil municipal - MAIRIE - 5 rue des Thermes BV2 - Salle des Petits Congrès - MAIRIE - 5 rue des Thermes BV3 - Mairie de PALALDA - Rue du Bac
004	ANGLES (les)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - Salle des Mariages - Place du Coq d'Or
005	ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - Salle du Conseil - 39 route des Pyrénées
006	ANSIGNAN	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - 14 avenue de l'Hôtel de ville
007	ARBOUSSOLS	66320	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - Rez-de-chaussée - Le Village
008	ARGELES SUR MER	66700	CERET	ARGELES SUR MER	04	07	BV1 - Mairie - Allée F. Buisson (salle du conseil municipal) BV2 - Mairie - Allée F. Buisson (salle de mariage) BV3 - Mairie - Allée F. Buisson (Salle Buisson Nord) BV4 - Mairie - Allée F. Buisson (Salle Buisson Nord) BV5 - Police Municipale Plage, Ave des Mirrossas (salle Potraud) BV6 - École primaire Curie-Pasteur - Ave du Marasquer BV7 - Mairie - Allée F. Buisson (Salle des Commissions) Salle des Fêtes - place Monin Mairie - Rue de la Mairie
009	ARLES SUR TECH	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	BV1 - Salle Polyvalente - Rue Mollière Salle des Fêtes - 2 bis rue des Muscats
010	AYGUATEBIA	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	BV1 - École maternelle - 2 bis rue des Muscats BV2 - Groupe scolaire - Route d'Ortaña BV3 - École maternelle - 2 bis rue des Muscats BV1 - Foyer rural - Place du 8 mai 45 BV2 - Foyer rural - Place du 8 mai 45
011	BAGES	66670	PERPIGNAN	ELINE	04	03	BV1 - Foyer rural - Place du 8 mai 45 BV2 - Foyer rural - Place du 8 mai 45 Maison d'animation - Plaza Nova
012	BAHO	66540	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02	BV1 - Foyer rural - Rue des Cordiers BV2 - Foyer rural - Rue des Cordiers
013	BALLESTAVY	66320	PRADES	VINGA	03	UNIQUE	BV1 - Foyer rural - Rue des Cordiers BV2 - Salle Jordi au Château les Pins - Boulevard de la République Salle des Fêtes - 7 place de la République
014	BAIXAS	66390	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02	BV1 - Mairie - Salle du conseil municipal BV2 - Mairie - Salle des Mariages BV3 - Mairie - Salle Jean Jaures
015	BAIVULS DELS ASPRES	66300	CERET	CERET	04	UNIQUE	BV1 - Mairie - Salle Victor Hugo - Boulevard du 14 Juillet BV2 - Mairie - Hall d'entrée - Boulevard du 14 Juillet
016	BAIVULS SUR MER	66650	CERET	COTE VERMEILLE	04	03	
017	BARCARES (LE)	66420	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	04	



Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

							BV3 - Mas de l'ille - Salle 2 - Boulevard des Rois de Majorque
018	BASTIDE (LA)	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	BV4 - Mas de l'ille - Salle 4 - Boulevard des Rois de Majorque
019	BELESTA	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie au lieu-dit Le Village
020	BOLQUERE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 1 Place de la Mairie
021	BOMPAS	66430	PERPIGNAN	PERPIGNAN VII (7)	01	06	Mairie - 1 Place Pierre Palau
							BV1 - Salle des Fêtes - Place David Vidal
							BV2 - Salle des Fêtes - Place David Vidal
							BV3 - Mas Pams - Avenue de la Salanque
							BV4 - Mas Pams - Avenue de la Salanque
							BV5 - Mas Pams - Avenue de la Salanque
							BV6 - Mas Pams - Avenue de la Salanque
022	BOULE D AMONT	66130	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Ancienne salle de classe
023	BOULETNERRE	66130	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Salle des Fêtes Jules Gaspard - Place du 8 mai
024	BOUOU (LE)	66160	CERET	CERET	04	03	BV1 - Salle des Fêtes - Rue Arago
							BV2 - Ecole primaire - Rue du 4 septembre
025	BOURG MADAME	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	BV3 - Mairie - Avenue Léon-Jean Grégory
026	BROULLA	66620	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - Place de Catalogne
027	CABANASSE (LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Centre socio-culturel
028	CABESTANY	66330	PERPIGNAN	PERPIGNAN III (3)	01	07	Mairie - 10 avenue Lax
							BV1 - Avenue du 19 mars 1962 - Centre culturel (Salle J.P. Cerdà)
							BV2 - Avenue de Château Roussillon - Ecole Buffon
							BV3 - Avenue Cèlestin Freinet - Ecole Prévart
							BV4 - Avenue Cèlestin Freinet - Ecole Prévart
							BV5 - Avenue du 19 mars 1962 - Centre culturel (Salle J.P. Cerdà)
							BV6 - Avenue de Château Roussillon - Ecole Buffon
							BV7 - Avenue Cèlestin Freinet - Ecole Prévart
029	CAIXAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Salle municipale - Place de la mairie
030	CALCE	66600	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	UNIQUE	Mairie - 12 Route d'Estagel
031	Code INSEE non attribué						
032	CALMEILLES	66400	CERET	CERET	04	UNIQUE	Bureau de la Mairie - Lieu-dit Le Village
033	CAMELAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - La Plaine
034	CAMPOME	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - La Place
035	CAMPOUSSY	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - 9 Carrer Nou
036	CANAVELLES	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Salle de la Mairie - Place de la Fontaine
037	CANET EN ROUSSILLON	66140	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	09	BV1 - Hôtel de Ville annexe - Salle des Mariages - Avenue de Ste-Marie

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

								BV2 - École des Paquerettes - Impasse Xamma BV3 - École des Paquerettes - Impasse Xamma BV4 - École des Paquerettes - Impasse Xamma BV5 - École Jean Mermoz - Impasse Mermoz BV6 - École Jean Mermoz - Impasse Mermoz BV7 - École Jean Mermoz - Impasse Mermoz BV8 - École des Myosotis - 2 rue des Myosotis BV9 - École des Myosotis - 2 rue des Myosotis
038	CANOHES	66680	PERPIGNAN	TOLLOUGES	01	04		BV1 - Salle des Fêtes - 3 rue de la Mairie BV2 - Restaurant scolaire - 5 rue des Ecoles BV3 - Garderie Municipale - 5 rue des Ecoles BV4 - Annexe école primaire - 2 rue du Moulin
039	CARAMANY	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	UNIQUE		Mairie - Place de la mairie
040	CASEFABRE	66130	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE		Mairie - Le Village
041	CASES DE PENE	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	UNIQUE		Mairie - Salle polyvalente - Rue de l'Hôtel de Ville
042	CASSAGNES	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	UNIQUE		Mairie - 6 rue des Capitelles
043	CASTEIL	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE		Mairie - Rue du Canigou
044	CASTELNOU	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE		Salle des Tilleuls (entrée du village) - Allée salle des Tilleuls
045	CATLLAR	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE		Ancienne Mairie - 29 rue d'En Haut
046	CAUDIES DE FENOUILLEDES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE		Espace « Caporal François Fabre » - Salle Debussy
047	CAUDIES DE CONFLENT	66360	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE		Mairie - Le Village
048	CERRERE	66290	CERET	COTE VERMEILLE	04	UNIQUE		Mairie - 23 avenue Général de Gaulle
049	CERET	66400	CERET	CERET	04	06		BV1 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV2 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV3 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV4 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV5 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV6 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry
050	CLAIRA	66530	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	02		BV1 - Salle polyvalente - Impasse des Sports BV2 - Salle des Fêtes - Boulevard des Albères
051	CLARA-VILLERACH	66500	PRADES	PRADES	03	02		BV1 - Salle polyvalente - 1 rue des Vignes BV2 - 1 rue des Tilleuls - Villerach
052	CODALET	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE		Salles polyvalentes - Place de la République
053	COLLIOURE	66190	CERET	COTE VERMEILLE	04	02		BV1 - Salle polyvalente du centre culturel - Rue Jules Michelet BV2 - Salle polyvalente du centre culturel - Rue Jules Michelet

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

054	CONAT	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Place du 8 mai 1945
055	CORBÈRE	66130	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle des fêtes - Rue de la mairie
056	CORBÈRE LES CABANES	66130	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle du Conseil municipal - mairie - 13 rue Pomarola
057	CORNIELLA DE CONFLENT	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Bâtiment de la mairie - 36 Carrer d'Amunt
058	CORNIELLA LA RIVIERE	66500	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle Yves Gandou - mairie - 1 rue de la Poste
059	CORNIELLA DEL VERCOL	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Salle des fêtes - Place de la République -
060	CORSAVY	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie - Rue Barré d'Amont
061	COUSTOUGES	66260	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie- Salle des Mariages - Route des Écoles
062	DORRES	66760	PRADES	SALLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 4 Carrer Major
063	CLUSES (les)	66480	CERET	CERET	04	UNIQUE	Salle Polyvalente
064	EGAT	66120	PRADES	SALLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - Salle des Fêtes - 1 place Colomines
065	ELNE	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	BV1 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire
	(découpage existant joint en annexe 4)				06		BV2 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire
							BV3 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire
							BV4 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire
							BV5 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire
							BV6 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire
066	ENVETIG	66760	PRADES	SALLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 14 avenue de la Gare Internationale
067	ERR	66800	PRADES	SALLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 1 carrer de l'Ajuntament
068	ESCARO	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Rue de l'Église
069	ESPIRA DE LAGLY	66800	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02	BV1 - Salle Joan Cayrol - Salle des Fêtes - Allée Jean Teulière
							BV2 - Foyer du 3ème âge - Place du Docteur Jaupart
070	ESPIRA DE CONFLENT	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Carrer Major
071	ESTAGEL	66310	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Salle Arago - Avenue du Docteur Torrelles - (à côté de la mairie)
072	ESTAVAR	66800	PRADES	SALLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 6 place Sant Jumea
073	ESTOHER	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Rue de l'École
074	EUS	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Carrer de l'Ajuntament
075	EYNE	66800	PRADES	SALLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - Cal Martinel
076	FELLUNS	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - 1 Place de la Mairie
077	FENOUILLET	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - La Vilasse
078	FILLOLS	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Le Village
079	FINESTRET	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Plaça del Firal
080	FONTPEDROUSE	66360	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 130 Rue de Saint-Thomas
081	FONTRABIOUSE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	BV1 - Mairie - 1 rue du Planas
					02		BV2 - Ancienne école d'Espousouille

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

082	FORMIGUERES	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 1 place de l'église
083	FOSSÉ	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - Les Cabanes
084	FOURQUES	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - Place de la Mairie
085	FULLA	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - 1 Cami de Serdinya
086	GLORIANES	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Place de la Mairie
087	Numéro INSEE non attribué						
088	ILLE SUR TET	66310	PRADES	VINÇA	03	03	BV1 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin BV2 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin BV2 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin
089	JOCH	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Carrer Major
090	JUJOLS	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Le Village
091	LAMANERE	66230	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie - 9 Carrer del Cingla
092	LANSAC	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie - 52 rue de la Mairie
093	LARROQUE DES ALBERES	66740	CERET	ARGELES SUR MIER	04	02	BV1 - Mairie - Salle du Conseil municipal - Rue Carbonell BV2 - Salle polyvalente
094	LATOIR BAS ELNE création 2nd bureau	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	02	BV1 - Salle des Fêtes - rue Saint-Jacques BV2 - Cantine scolaire - Avenue Pierre Campos
095	(Annexe n° 5) LATOIR DE CAROL	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 6 place Cardane
096	LATOIR DE FRANCE	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie - Salle des Fêtes - Avenue Guy Malé
097	LESQUERDE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - 27 Grand Rue du Capitoul
098	LLAGONNELLA	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - Salle du conseil municipal - Promenade du Pré de la Ville
099	LLAURO	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - 1 place du Platane
100	LLO	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - Route d'Eyne
101	LLUPIA	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - Salle Joan Cayrol - 13 Carrer de l'Aire
102	MANTET	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Place de la République
103	MARQUJANES	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Salle de réunions - Rue des Écoles
104	MASOS (LOS)	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Place de la République
105	MATEMALE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 1 place de la Mairie
106	MAUREILLAS/ILLAS	66480	CERET	CERET	04	03	BV1 - Foyer municipal, route de Las Illas BV2 - Foyer municipal, route de Las Illas BV3 - Annexe de la mairie - Las Illas
107	MAURY	66460	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - Place de la Mairie
108	MILLAS	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	04	BV1 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse BV2 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse BV3 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

109	MOLLIG LES BAINS	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	BV4 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse Mairie - Salle polyvalente - 6 carter Major
110	Numéro INSEE non attribué						
111	MONTALBA LE CHATEAU	66310	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - 11 Carni d'ille
112	MONTAURIOL	66300	CERET	CERET	04	UNIQUE	Mairie - Le Village
113	MONTBOLO	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie - 2 rue de l'Eglise
114	MONTESCOT	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Salle des fêtes - 2 rue du Roussillon
115	MONTESQUIEU des ALBERES	66700	CERET	ARGELLES SUR MER	04	UNIQUE	Mairie - Salle Jean Thubert - Grand Rue
116	MONTFERRER	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie - Rue Principale
117	MONT LOUIS	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - boulevard Vauban
118	MONTNER	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	UNIQUE	Foyer rural - 15 rue de la République
119	MOSSET	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Salle du Conseil Municipal - Balco de la Solana
120	NAHUA	66500	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - plaça Municipi
121	NEFIACH	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle des Fêtes - Le Forail
122	NOHEDES	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - carrer dels pastours
123	NYER	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - place de la Mairie
124	FONT ROMEU ODEILLO VIA	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	02	BV1 - Mairie - 1 avenue Professeur Trombe BV2 - Groupe scolaire La Forêt - 1 allée des écoles
125	OLETTE	66360	PRADES	OLETTE	03	02	BV1 - Salle des Fêtes située sous les bureaux de la mairie - Av. Gail de Gaulle BV2 - École - mairie annexe de Évot - Place Ludovic Massé
126	OMS	66400	CERET	CERET	04	UNIQUE	Mairie - salle polyvalente située au rez-de-chaussée
127	OPOL PERILLOS	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	UNIQUE	Mairie - 22 avenue Pierre Estrac
128	OREILLA	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Salle polyvalente - L e Village
129	ORTAFFA	66560	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Mairie - Salle du 3ème âge - Place du Clocher
130	OSSEJA	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - place Saint Paul
131	Numéro INSEE non attribué						
132	PALAU DE CERDAGNE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 15 rue du Marquis de Tilière
133	PALAU DEL VIDRE	66690	CERET	ARGELLES SUR MER	04	02	BV1 - Mairie - Place de la République BV2 - Groupe scolaire - Chemin de Batipalmes Salle des Fêtes - Rue de la Tramontane
134	PASSA	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	
135	Numéro INSEE non attribué						
136	PERPIGNAN - REDECOUPE - (annexe)	66000	PERPIGNAN	PERPIGNAN 1	02	068	BV1 - Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Dr. Schweitzer BV2 - Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Dr. Schweitzer BV3 - Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Dr. Schweitzer

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

				PERPIGNAN 1	02		BV4 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
				PERPIGNAN 1	02		BV5 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dury
				PERPIGNAN 1	02		BV6 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dury
				PERPIGNAN 1	02		BV7 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dury
				PERPIGNAN 2	03		BV8 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais
				PERPIGNAN 2	03		BV9 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais
				PERPIGNAN 2	03		BV10 – École Jean Alio – Place Cassanyes
				PERPIGNAN 2	03		BV11 – École Jean Alio – Place Cassanyes
				PERPIGNAN 2	03		BV12 . École Jean Alio – Place Cassanyes
				PERPIGNAN 2	03		BV13 – Salle des Libertés – 3 rue Edmond Bartissol
				PERPIGNAN 3	01		BV14 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
				PERPIGNAN 3	01		BV15 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
				PERPIGNAN 3	01		BV16 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
				PERPIGNAN 3	01		BV17 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
				PERPIGNAN 3	01		BV18 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
				PERPIGNAN 4	01		BV19 - Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Orrano
				PERPIGNAN 4	01		BV20 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Orrano
				PERPIGNAN 4	01		BV21 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Orrano
				PERPIGNAN 4	01		BV22 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Orrano
				PERPIGNAN 4	01		BV23 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Orrano
				PERPIGNAN 4	01		BV 24 – Groupe scolaire Ludovic Massé – Rue Pierre Bretonneau
				PERPIGNAN 4	01		BV25 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau
				PERPIGNAN 4	01		BV26 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Rue Forment de la Sardane
				PERPIGNAN 4	01		BV27 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Rue Forment de la Sardane
				PERPIGNAN 4	01		BV28 – Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Rue Forment de la Sardane
				PERPIGNAN 4	01		BV29 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue des Monts
				PERPIGNAN 4	01		BV30 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue des Monts
				PERPIGNAN 5	00		BV31 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				PERPIGNAN 5	01		BV32 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				PERPIGNAN 5	01		BV33 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				PERPIGNAN 5	01		BV34 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				PERPIGNAN 5	01		BV35 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				PERPIGNAN 5	01		BV36 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				PERPIGNAN 5	01		BV37 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				PERPIGNAN 5	01		BV38 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

				PERPIGNAN 6	03		BV39 - Hôtel de Ville – Place de la Loge – Salle Paul Alduy
				PERPIGNAN 6	03		BV40 - Hôtel de Ville – Place de la Loge
				PERPIGNAN 6	03		BV41 - Salle polyvalente – 52 rue Marchal Foch
				PERPIGNAN 6	03		BV42 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
				PERPIGNAN 6	03		BV43 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
				PERPIGNAN 6	03		BV44 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
				PERPIGNAN 7	01		BV45 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
				PERPIGNAN 7	01		BV46 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
				PERPIGNAN 7	01		BV47 – Groupe scolaire Simon Bousstron – Avenue Général Gilles
				PERPIGNAN 7	01		BV48 - Groupe scolaire Simon Bousstron – Avenue Général Gilles
				PERPIGNAN 7	01		BV49 – Groupe scolaire Simon Bousstron – Avenue Général Gilles
				PERPIGNAN 7	01		BV50 – Groupe scolaire Simon Bousstron – Avenue Général Gilles
				PERPIGNAN 7	01		BV51 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseate
				PERPIGNAN 7	01		BV52 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseate
				PERPIGNAN 8	03		BV53 – École Jean-Jacques Rousseau – Rue Courteleine
				PERPIGNAN 8	03		BV54 – École Jean-Jacques Rousseau – Rue Courteleine
				PERPIGNAN 8	03		BV55 – École Jean-Jacques Rousseau – Rue Courteleine
				PERPIGNAN 8	03		BV56 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
				PERPIGNAN 8	03		BV57 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
				PERPIGNAN 8	03		BV58 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
				PERPIGNAN 8	03		BV59 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
				PERPIGNAN 9	01		BV60 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
				PERPIGNAN 9	01		BV61 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
				PERPIGNAN 9	01		BV62 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
				PERPIGNAN 9	01		BV63 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
				PERPIGNAN 9	01		BV64 - Mairie du Quartier Nord – Salle Polyvalente – Rue Jardins St Louis
				PERPIGNAN 9	01		BV65 - Mairie du Quartier Nord – Salle Polyvalente – Rue Jardins St Louis
				PERPIGNAN 9	01		BV66 - Mairie du Quartier Nord – Salle Polyvalente – Rue Jardins St Louis
				PERPIGNAN 9	01		BV67 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
				PERPIGNAN 9	01		BV68 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
137	PERTHUS (LE)	66480	CERET	CERET	04	UNIQUE	Mairie – salle du Conseil Municipal – avenue de France
138	PEYRESTORTES	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	UNIQUE	Mairie – salle des mariages – Boulevard National
139	PEZILLA DE CONFLENT	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie – Rue de la mairie
140	PEZILLA LA RIVIERE	66370	PERPIGNAN	MILLAS	03	02	BV1 – Centre culturel – Rue Ferdinand José BV2 – Centre culturel – Rue Ferdinand José

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

141	PIA	66380	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	04	BV1 – Salle Jean Jaures – Avenue de Bompas BV2 – Salle Jean Jaures – Avenue de Bompas
							BV3 – Salle Louis Torrelles – Parking Ste Anne – Rue Ste Anne BV4 – Ecole Louis Torcalis – Cantine scolaire – Rue Ste Anne
142	PLANES	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie – Le Village
143	PLANEZES	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie – 18 place de la République
144	POLLESTRES création d'un 3ème bur.	66450	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	03	BV1 : Salle Polyvalente Jordi Barre – Avenue Pablo Casals BV2 – Salle Polyvalente Jordi Barre – Avenue Pablo Casals BV3 – Salle Polyvalente Jordi Barre – Avenue Pablo Casals
							BV1 – Mairie de Pontella – Rue du Confient
145	PONTELLA-NYLS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	02	BV2 – Annexe mairie de Nyls – Avenue de Pollestres
146	PORTA	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – 14 Route Nationale
147	PORTE PYMORENS	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – 1 place de la Mairie
148	PORT VENDRES	66660	CERET	COTE VERMELLE	04	03	BV1 – Mairie – 8 rue Jules Parns BV2 – Centre socio-culturel
							BV3 – École maternelle
149	PRADES	66500	PRADES	PRADES	03	03	BV1 – Mairie annexe – Salle du conseil – Place de la République BV2 – Salle du Pessèbre : EYT – Rue San Juan de Porto Rico BV3 – École Maternelle Pasteur – Avenue Pasteur
							Mairie – Salle des Mariages – 6 rue Porte de France Mairie – 20 rue du Balcon de Fenouillèdes Salle des Fêtes – Place de la Fontaine
150	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	66230	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie – La Trinité
151	PRATS DE SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	BV1 – Mairie de Puyvalador – 4 carter del rentadou BV2 – Mairie annexe – Hameau de Reulfort
152	PRUGNANES	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie – 12 place Saint-Paul Mairie – place de la commune Salle des fêtes
153	PRUNET ET BELPUIG	130	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie – Place de la Mairie
154	PUYVALADOR/REUTORT	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	02	Mairie – route de Forniguères BV1 -Mairie – Le Village
							BV2 – Immeuble communal « Les Échoppes du Pont »
155	PY	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	
156	RABOUILLET	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	
157	RAILLEU	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	
158	RASIGUERES	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	UNIQUE	
159	REAL	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	
160	REYNES	66400	CERET	CERET	04	02	
161	RIA SIRACH	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	
162	RIGARDA	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	
163	Numéro INSEE non attribué						



Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

164	RIVESALTES	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	06	BV1 - Centre associatif et culturel - Place du Général de Gaulle BV2 - École Pons - Rue Émile Pares BV3 - Club du 3ème âge - Rue des Olseaux BV4 - Mairie - Place de l'Europe (salle Riou) BV5 - Salle « Ami Club » - Avenue du Stade BV6 - Les Domes - Avenue de la Marne
165	RODES	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 4 Carrer Gran
166	SAHORE	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Centre culturel - Route de Fulla
167	SAILLAGOUSE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - Place Oliva
168	ST ANDRE	66890	CERET	ARGELLES SUR MER	04	02	BV1 - Mairie (salle du Conseil) - 10 allée de la Liberté - B.P. 16 BV2 - Mairie (salle d'exposition) - 10 allée de la Liberté - B.P. 16 Mairie - 2 place de Centemach Mairie - 3 carrer del Canigo
169	ST ARNAC	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	BV1 - Mairie - Rue Alexandre Dumas BV2 - École Noguères - rue Auguste Rodin
170	STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	BV3 - Office du Tourisme - Quai Arthur Rimbaud
171	ST CYPRIEN	66750	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	09	BV4 - Salle Genin de Règues - Avenue du Roussillon BV5 - École maternelle MET - Rue François Arago BV6 - École maternelle MET - Rue François Arago BV7 - Foyer des personnes âgées - Rue Mirabeau BV8 - Yacht club - Quai Arthur Rimbaud BV9 - École Alain - Rue Albert Carnus
172	ST ESTEVE	66240	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	08	BV1 - Mairie - Salle Jean Jaurès - 5 rue de la République BV2 - Centre sportif et culturel - Place du Mas Carbasse BV3 - Salle Méditerranée - Place de la Méditerranée BV4 - Halle Frison Roche - Allée de la Méditerranée BV5 - Halle Frison Roche - Allée de la Méditerranée BV6 - Espace Léo Lagrange - Salle Condorcet - 231 av. Général de Gaulle
173	ST FELLIU DAMONT	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	BV7 - Espace Léo Lagrange - salle Dollo - 231 av. Général de Gaulle BV8 - Espace Saint-Mamet - Route de Perpignan
174	ST FELLIU DAVALL	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle des fêtes - Rue de la Mairie
175	ST GENIS DES FONTAINES	66740	CERET	ARGELLES SUR MER	04	02	Salle polyvalente - Allée des Sports BV1 - Salle polyvalente - 19 rue Georges Clémenceau BV2 - Mairie - 53 avenue Maréchal Joffre

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

176	ST HIPOLYTE	66510	PERPIGNAN	SAINTE LAURENTE SALANQUE	02	02	BV1 - Gymnase Municipal - Rue Jean Memmoz BV2 - Gymnase Municipal - Rue Jean Memmoz
177	ST JEAN LASSELLE	66300	PERPIGNAN	THUR	04	UNIQUE	Salle Marcel Cazelles - 4 place de la République
178	ST JEAN PLA DE CORTS	66400	CERET	CERET	04	UNIQUE	Centre socio-culturel -
179	ST LAURENTE DE CERDANS	66260	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	UNIQUE	Salle des Réunions/mariages - Rue de l'Eglise
180	ST LAURENTE DE LA SALANQUE	66250	PERPIGNAN	ST LAURENTE DE LA SIQUE	02	07	BV1 - Foyer rural - Boulevard Nicolas Canal BV2 - Ecole Joseph Cortada - Chemin de Leucate BV3 - Ecole Pablo Casals - Avenue Pablo Casals BV4 - Salle Marinade - Boulevard Nicolas Canal BV5 - Ecole Romain Vidal - Chemin de Leucate BV6 - Salle polyvalente - Chemin de Leucate (bureau 6) BV7 - Salle polyvalente - Chemin de Leucate
181	STE LEOCADIE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - place Michel Aris
182	STE MARIE	66470	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	04	BV1 - Salle communale - Impasse du Boulotrome (village) BV2 - Centre culturel l'Oméga - 2 rue des Cyclades Agora (plage) BV3 - Salle communale - Impasse du Boulotrome (village) BV4 - Centre culturel l'Oméga - 2 rue des Cyclades Agora (plage)
183	ST MARSAL	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie - 2 rue du Parader
184	ST MARTIN	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - le Village
185	ST MICHEL DE LOTES	66310	PRADES	VINGA	03	UNIQUE	BV1 - Foyer Rural Jean Cortie BV2 - Foyer Rural Jean Cortie
186	ST NAZAIRE	66570	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	02	BV1 - Foyer rural - Avenue Pazolères BV2 - Foyer rural - Avenue Pazolères
187	ST PAUL DE FENOUILLET	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	02	BV1 - Foyer rural - Avenue Pazolères BV2 - Foyer rural - Avenue Pazolères
188	ST PIERRE DELS FORCATS		PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - Grand Rue
189	SALEILLES	66280	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	04	BV1 - Mairie - salle polyvalente - 2 boulevard du 8 mai 1945 BV2 - Mairie - salle polyvalente - 2 boulevard du 8 mai 1945 BV3 - Gymnase BV4 - Gymnase
190	SALSES LE CHATEAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02	BV1 - Salle des Fêtes - rue Gaston Claps BV2 - Salle des Fêtes - rue Gaston Claps
191	SANSA	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Ancien presbytère
192	SAUTO	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - Rue Creueta
193	SERDINYA	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Salle des fêtes
194	SERRALONGUE	66260	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie - 4 rue Abdon Poggi

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

195	SOLIER (LE)	66270	PERPIGNAN	MILLAS	03	05	BV1 - Mairie (salle des Mariages) - Rue Paul Vaillant-Couturier BV2 - Salle des Fêtes
							BV3 - Salle Martin Vivès cloisonnée BV4 - Salle des Fêtes cloisonnée BV5 - Salle Martin Vivès cloisonnée
196	SOREDE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	BV1 - Salles des Fêtes 1 - Rue de la Sardane BV2 - Salle des Fêtes 2 - Rue de la Sardane
197	SOUANYAS	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - place du village
198	SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Foyer Rural - R.D. 619 - Place de la République
199	TAILLET	66400	CERET	CERET	04	UNIQUE	Salle polyvalente
200	Numéro INSEE non attribué						
201	TARERACH	66320	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - 8 rue de la Mairie
202	TARGASSONNE	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	3 bis route d'Andorre
203	TAULIS	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie - rue des rocailles
204	TAURINYA	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - 13 camí del Canigo
205	TAUTAVEL	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie - place de la République
206	TECH (LE)	66230	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie - route de la Liau
207	TERRATS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - Avenue du Vallespir
208	THEZA	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Mairie - place de la promenade
209	THUES ENTRE VALLS	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Salle Saint Génis - rue de la Soulane
210	THUIR	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	06	BV1 - Maison Jeunes et Culture - Salle Léon-Jean Grégory BV2 - Maison Jeunes et Culture - Salle du 3ème âge - Bd Grégory BV3 - Maison Jeunes et Culture - Salle du billard - Bd Grégory BV4 - Maison Jeunes et Culture - Salle Léon-Jean Grégory BV5 - Ecole Michel Maurette BV6 - Ecole Michel Maurette
211	TORDERES	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - 2 rue des Ecurieus
212	TORREILLES Création d'un 3ème bur.	66440	PERPIGNAN	SAINTE LAURENT SALANQUE	02	03	BV1 - Groupe scolaire Jules Verne - Rue Alphonse Daudet BV2 - Groupe scolaire Jules Verne - Rue Alphonse Daudet BV3 - Groupe scolaire Jules Verne - Rue Alphonse Daudet BV4 - Foyer des aînés - Place Abelarnet BV5 - Salle des Fêtes - Avenue Jules Ferry
213	TOULOUGES	66350	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	05	BV1 - Salle des Fêtes - Avenue Jules Ferry BV2 - Salle polyvalente - Entrée côté place Abelarnet BV3 - Salle polyvalente - Entrée parking de la de la Poste BV4 - Salle polyvalente - Entrée parking de la de la Poste

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

							BV5 – Maison des associations -rez-de-chaussée- Espace Leo Lagrange – Place Abelaret
214	TRESSERE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie – Place Nova
215	TREVILLACH	66130	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie – route de Sournia
216	TRILLA	66220	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie – 5 place de la Mairie
217	TROULLAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Salle des Fêtes - Avenue des Albères
218	UR	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – place Oliva
219	URBANVA	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie – Le Village
220	VALCEBOLLERE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – 2 carrer Gorro Blanc
221	VALMANYA	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie – place du Général Casso
222	VERNET LES BAINS	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie – place de l'entente cordiale
223	WILLFRANCHE DE CONFLENT	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Salle Jauffret - 23 rue St Jacques
224	WILLEONGUE DE LA SALANQUE	66410	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	02	BV1 – Mairie – salle des fêtes – 22 avenue du Littoral BV2 – Salle Marechal Joffe
225	WILLEONGUE DELS MONTS	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	UNIQUE	Salle polyvalente
226	WILLEMOLAQUE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Foyer de la Salle des Fêtes – Place de la République
227	WILLENEUVE DE LA RAHO	66180	PERPIGNAN	ELNE	04	02	BV1 – Salle des fêtes – 1 rue Général de Gaulle BV2 – Espace jeunes – avenue du Roussillon
228	WILLENEUVE LA RIVIERE Transfert	66610	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	UNIQUE	Mairie – Salle du conseil municipal – Avenue du Canigou
229	Numéro INSEE non attribué						
230	VINÇA	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Salle des fêtes Pierre Gipulo – 17 avenue Général de Gaulle
231	VINGRAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	UNIQUE	Mairie – 7 place de la République
232	VIRA	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie – rue de la fontaine
233	VIVES	66490	CERET	CERET	04	UNIQUE	Mairie – 3 rue de la Mairie
234	VIVIER (LE)	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie – Le Château

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D)	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
001	ALBERE (I)	66480	CERET	CERET	04	PANNEAUX place de la mairie
002	ALENVA	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	Place Henri Sayroux – GRILLES du Parc Écoffier Rue du Paradis – MUR de la mairie
						Croisement de la rue des Compagnons et de l'avenue de Perpiignan – PANNEAUX
						Boulevard du 8 mai – CLOTURE du centre de loisirs
						Croisement de l'avenue Jean Jaures et de l'avenue du Littoral : GRILLES de l'école primaire
						Croisement de la route du Golf et de la route de Saint-Cyprien : PANNEAUX
						Croisement de la rue A. Boujle et de la rue P. Picasso : PANNEAUX
003	AMELIE LES BAINS/PALALDA	66710	CERET	ARLES SUR TECH	04	Devant la mairie – Rue des Thèmes : PANNEAUX Ancien Théâtre de Verdure – Rue des Thèmes : PANNEAUX Allée de la Liberté : PANNEAUX
						Devant la mairie de PALALDA – Rue du Bac - PANNEAUX
						Carni del Frial à PALALDA : PANNEAUX
						Super Arnelie : PANNEAUX
						Boulevard de la Petite Provence : PANNEAUX
						Route de Cèret – H.L.M. Estanyol : PANNEAUX
						Route du Col du Fourrou – devant la caserne des Pompiers : PANNEAUX
						62 Avenue du Vallespir – devant la crèche : PANNEAUX
004	ANGLES (les)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	PANNEAUX implanté devant la mairie – Place du Coq d'Or
005	ANGOSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX implanté devant la mairie – 39 route des Pyrénées
006	ANSIGNAN	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	Cour de la mairie – Rue de l'Aqueduc
007	ARBOUSSOLS	66320	PRADES	SOURNIA	02	PANNEAUX – Carrer de la Tourne
008	ARGELES SUR MER	66700	CERET	ARGELES SUR MER	04	VILLAGE – Allée Ferdinand Buissou : PANNEAUX face à la MAIRIE
						VILLAGE – Rue de la Convention – PANNEAUX Angie rue du 14 juillet
						VILLAGE – PANNEAUX avenue du 8 mai, près du Rond-Point de Colloure
						VILLAGE – PANNEAUX devant le parking de la piscine
						VILLAGE – PANNEAUX place Gambetta, côté Centre Médical
						VILLAGE – Chemin de la Cérrique – PANNEAUX face au cimetière
						VILLAGE – Rue du 14 juillet – Rond-point de l'école Granoliera
						VILLAGE – Avenue d'Hirth – PANNEAUX entre station d'essence et chemin de Palau
						VILLAGE – Avenue du Marasquer : PANNEAUX devant l'école primaire Curle-Pasteur
						PLAGE – Rond-point d'arrivée Plage : PANNEAUX côté parking des Platanes
						PLAGE – Avenue du Tech : PANNEAUX au rond-point Joie et Lumière
						PLAGE – Avenue du Grau : PANNEAUX à l'entrée du port

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

							PLAGE – Parking place de l'Europe : PANNEAUX face aux bureaux de la police municipale
							PLAGE DU RACOU : avenue de la Torre d'en Sorra – PANNEAUX devant la résidence Cortie de Taillefer
009	ARLES SUR TECH	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	03	PANNEAUX Balis de la mairie PANNEAUX Avenue de l'Alzine Rodone
							PANNEAUX – Route Nationale Can Parère
010	AYGUA TERBIA	66360	PRADES	OLETTE	03		Rue de la Mairie – PANNEAUX sur le parking de l'entrée du village
011	BAGES	66670	PERPIGNAN	EINE	04	04	PANNEAUX devant la mairie – Avenue Jean Jaures PANNEAUX devant la salle polyvalente – Rue Mollière PANNEAUX devant l'école primaire – Route d'Ortaffa
							PANNEAUX devant l'école maternelle – 2 bis, rue des Muscats
012	BAHO	66540	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02	PANNEAUX sur la place du 8 mai 1945 PANNEAU du parking de la place de Guardia
013	BALLESTAVY	66320	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX implantés au lieu-dit Le Village
014	BAIXAS	66390	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02	PANNEAUX – Rue des Cordiers – sur mur de clôture du Foyer Rural PANNEAUX Avenue Marechal Loffre devant le mur attenant au Château les Pins
015	BANYULS DELS ASPRES	66300	CERET	CERET	04		PANNEAUX sur le mur du garage communal de la rue du Trou
016	BANYULS SUR MER	66650	CERET	COTE VERMELLE	04	05	PANNEAUX face à la mairie – Avenue de la République Marché – PANNEAUX Angle de la rue du 14 juillet et de la rue St Sébastien PANNEAUX avenue de la Gare - Face à la résidence La Grande Bleue PANNEAUX sur l'avenue De Gaulle – au lieu-dit Pont du Puig del Mas PANNEAUX au Mas Reig à la route des Crêtes
017	BARCARES (LE)	66420	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	05	PANNEAUX face à l'hôtel de ville – boulevard du 14 juillet PANNEAUX implantés devant le Mas d' Tille – Bid des Rois de Majorque PANNEAUX implantés devant le Tennis Club – Avenue de la Coudalière PANNEAUX sur la place du village – Bid de la Côte Vermelle PANNEAUX devant le centre culturel Coccoeau Marais - Avenue du Paquebot des Sables
018	BASTIDE (LA)	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX installés sur la clôture extérieure du jardin de la mairie
019	BELESTA	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02		PANNEAUX posés sur le mur de la mairie – 1 place de la Mairie
020	BOLQUERE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	02	PANNEAUX implantés devant la mairie – Place Pierre Palau PANNEAUX posés avenue du Serrat de l'Ours PANNEAUX implantés place David Vidal
021	BOMPAS	66430	PERPIGNAN	PERPIGNAN VII (7)	01	02	PANNEAUX situés Mas Pams, avenue de La Mairie PANNEAUX posés dans le parking situé à l'entrée du village PANNEAUX implantés au 6 bis, Carri Real
022	BOULE D'AMONT	66130	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX devant la mairie – Avenue Léon-Jean Grégory PANNEAUX situés Cours du Pic Estelle
023	BOULETERRIERE	66130	PRADES	VINÇA	03		
024	BOULOU (LE)	66160	CERET	CERET	04	07	PANNEAUX sur l'avenue d'En Carbouner

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

						PANNEAUX apposés sur la clôture de l'avenue Jean Moulin PANNEAUX apposés sur la clôture de la place Jean Jaurès PANNEAUX de la rue Arago PANNEAUX de la rue du 4 septembre	
025	BOURG MADAME	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX sur la place de Catalogne – devant la mairie PANNEAUX implantés devant le centre socio-culturel	
026	BROUILLA	66620	PERPIGNAN	THUIR	04	02	PANNEAUX apposés sur la parking de la mairie – 1 rue du 14 Juillet
027	CABANASSE (LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	02	PANNEAUX implantés sur le parking de la mairie – Avenue Lax EMPLACEMENTS sur le mur Carcassona de l'avenue Lax
028	CABESTANY	66330	PERPIGNAN	PERPIGNAN III (3)	01	13	PANNEAUX implantés devant l'école Prévost – Avenue du Roussillon PANNEAUX posés devant les H.L.M. Las Bruzes – Avenue Freinet PANNEAUX situés dans l'avenue François Mitterand PANNEAUX situés sur le parking de l'avenue de la Madeleine PANNEAUX devant la mairie – Place des Droits de l'Homme PANNEAUX face à la pharmacie du Roussillon – Avenue de Perpignan PANNEAUX de l'école Buffon - Rue du Périgord PANNEAUX sur le boulevard Picasso – Coste Rouge
							PANNEAUX apposés devant le centre commercial Bajoles – Av. Dauphiné PANNEAUX érigés devant les ateliers municipaux – Av. Carbonnel PANNEAUX au Mas Guériño – Angle rue Caquot et avenue Ampère PANNEAUX devant le parking du Centre Culturel – Av. 19 mars 1962 PANNEAUX implantés devant le château d'eau de la rue du Périgord PANNEAUX sur la place de la Mairie
029	CAIXAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		PANNEAUX apposés face à la mairie route d'Estrejel
030	CALCE	66600	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02		PANNEAUX le long du mur communal – bouclodrome – chemin de la Fontaine
032	CALMEILLES	66400	CERET	CERET	04		PANNEAUX sur le parking à côté de la mairie
033	CAMELAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		PANNEAUX implantés Route de la Castellanre
034	CAMPOME	66300	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX implantés face à la mairie - Carreir Nou
035	CAMPOUSSY	66730	PRADES	SOURNIA	02		PANNEAUX situés face à la mairie – Place de la Fontaine
036	CANAVEILLES	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX posés place St Jacques – Face à la mairie
037	CANET EN ROUSSILLON	66140	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	07	PANNEAUX implantés Impasse Xanma – face à l'école Paquerettes / tennis PANNEAUX mis avenue de Catalogne, entre Poste et Fontaine PANNEAUX érigés Impasse J. Memnoz – devant l'école JeanMemnoz PANNEAUX apposés avenue E. Sauvy, au droit de l'école des Myosotis PANNEAUX installés place de la Côte Radieuse – côté Est PANNEAUX posés devant l'annexe – Mairie du Centre – Avenue Trador PANNEAUX situés Avenue du Mas Gaffard PANNEAUX implantés Avenue du Mas Gaffard PANNEAUX apposés sur la place de la mairie PANNEAUX érigés dans la rue de Las Trignagues
038	CANCHES	66680	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	06	

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

							PANNEAUX mis dans la rue des Anciens Combattants PANNEAUX installés face au n° 2 de la rue du Moulin
039	CARAMANY	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02		PANNEAUX apposés place de la mairie (sur troncs des platanes et en façade de la mairie)
040	CASEFABRE	66130	PRADES	VINÇA	03		Utilisation du MUR du GARAGE, face à la mairie – le Village PANNEAUX sur le mur de clôture de l'école (place des écoles) + PANNEAUX mobles
041	CASES DE PENE	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02		PANNEAUX implantés devant la mairie – Rue des Capitelles
042	CASSAGNES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02		PANNEAUX implantés devant la mairie – Rue des Capitelles
043	CASTEL	66500	PRADES	THUIR	03		PANNEAUX posés sur la place de la mairie
044	CASTELNOU	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		Panneaux sur le chemin des ateliers municipaux
045	CATLLAR	66500	PRADES	PRADES	03	02	PANNEAUX implantés sur le parking de la rue du Canjou PANNEAUX apposés devant les ateliers municipaux
046	CAUIDES DE FENOUILLEDES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		PANNEAUX posés sur la place de la mairie
047	CAUIDES DE CONFLENT	66360	PRADES	MONT LOUIS	03		PANNEAUX installés face à l'ancienne école
048	CERBERE	66290	CERET	COTE VERMEILLE	04		PANNEAUX d'affichage avenue Général de Gaulle (face à la mairie)
049	CERET	66400	CERET	CERET	04	06	PANNEAUX implantés Av. Général de Gaulle – Devant service Jeunesse PANNEAUX situés devant Métiers d'Art St Roch – Bid Lafayette PANNEAUX avenue des Aspries – devant le terrain de pétanque du Pont PANNEAUX posés avenue d'Espagne PANNEAUX de l'avenue de la Gare
050	CLAIRA	66530	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	02	PANNEAUX implantés sur le parking des Tins PANNEAUX posés devant la salle des Fêtes – Bid des Albères
051	CLARA-VILLERACH	66500	PRADES	PRADES	03	03	PANNEAUX installés devant la salle polyvalente dans l'impasse des Sports PANNEAUX installés à Clara – 1 rue des Vignes PANNEAUX posés 1 rue des Tileuls à Villerach PANNEAUX implantés à Clara – 1 rue de la Mairie
052	CODALET	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX apposés sur le mur latéral de la mairie sur la place de la République – Utilisation de la clôture en tant que de besoin
053	COLLOURE	66190	CERET	COTE VERMEILLE	04	05	PANNEAUX apposés sur l'avenue Jacques Dehors PANNEAUX sur le marché, angle des rues du 14 juillet et San Sébastien PANNEAUX sur avenue de la Gare face à Résidence Grande Bleue PANNEAUX du Puig del Mas – Avenue Général de Gaulle PANNEAUX du Mas Reig, sur la route des Crêtes
054	COMAT	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX installés sur le pont, au centre du village
055	CORBERE	66130	PERPIGNAN	MILLAS	03		PANNEAUX apposés rue du Puits, sur l'aire de loisirs
056	CORBERE LES CABANES	66130	PERPIGNAN	MILLAS	03		PANNEAUX situés 13 rue Pomarols, face à la mairie
057	CORNEILLA DE CONFLENT	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX posés au Carrer del Canigo, face au lavoir communal
058	CORNEILLA LA RIVIERE	66530	PERPIGNAN	MILLAS	03	03	PANNEAUX implantés rue de l'église, en face des numéros 2 et 4 PANNEAUX érigés rue Clave Verte PANNEAUX posés Cité Beau Soleil PANNEAUX situés rue des Ecoles
059	CORNEILLA DEL VERCOL	66200	PERPIGNAN	ELNE	04		PANNEAUX situés rue des Ecoles



Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

060	CORSAVY	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX situés devant la mairie - Rue Barré d'Amunt
061	COUSTOJUGES	66260	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04		PANNEAUX implantés devant la maternisation transfrontalière - route des Ecoles
062	DORRES	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX posés sur la place du Village
063	CLUSES (les)	66480	CERET	CERET	04		PANNEAUX posés à l'intersection entre le chemin vicinal et la R.D. 71B
064	EGAT	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX implantés 1 place de la Colombine
065	ELNE	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	10	PANNEAUX posés Bld Pablo Neruda PANNEAUX implantés avenue Paul Reig
							PANNEAUX situés place de l'Eglise
							PANNEAUX installés avenue Général de Gaulle
							PANNEAUX érigés sur la route de Latour Bas Elne
							PANNEAUX dressés devant la Cité Administrative - Boulevard Voltaire
							PANNEAUX posés sur la Route Nationale
							PANNEAUX implantés sur le parking du couvent
							PANNEAUX posés rue du Salita - Ancien abattoir
							PANNEAUX posés dans l'avenue des Poètes
066	ENVEIG	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX érigés sur la place de la Mairie - 14 av. Gare Internationale
067	ERR	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX implantés place de la Mairie
068	ESCARO	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés devant la mairie - Rue de l'Eglise
069	ESPIRA DE LAGLY	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	04	PANNEAUX situés Place Jaupart - PANNEAUX installés rue de Cases de Perre
							PANNEAUX posés rue du 4 septembre
							PANNEAUX érigés dans l'espace Teulière
070	ESPIRA DE CONFLENT	66320	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX apposés devant la mairie - Carrer Major
071	ESTAGEL	66310	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02		PANNEAUX implantés devant la mairie - 6 avenue du Docteur Torrelles
072	ESTAVAR	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX posés Route de Livina
073	ESTOHER	66320	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX érigés à l'entrée du village, au lieu-dit « Le Raig »
074	EUS	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX posés en bas du village près de l'arrêt de bus
075	EYNE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	02	PANNEAUX installés devant la mairie à Cal Marinel PANNEAUX posés à la station de ski, au pied des pistes
							PANNEAUX installés sur la place de la liberté
076	FELLUNS	66730	PRADES	SCOURNIA	02		PANNEAUX implantés sur la Route départementale 9E
077	FENOUILLET	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		PANNEAUX implantés au lieu-dit « Les Ecoles »
078	FILLOLS	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX devant l'église située place Santa Coloma
079	FINESTRET	66320	PRADES	VINÇA	03		Utilisation du MUR d'enceinte du bâtiment Ecole/Mairie
080	FONTPEDROUSE	66360	PRADES	MONT-LOUIS	03	02	PANNEAUX installés face à la mairie - 1 rue du Plans
081	FONTRABIOUSE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX posés devant l'ancienne salle d'école d'Espousouille
082	FORMIGUERES	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX implantés sur la place de l'église (N° 1)
083	FOSSÉ	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		Utilisation du MUR de la fontaine, sur la place publique
084	FOURQUES	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		PANNEAUX sur la place de la mairie

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

085	FULLA	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX collés sur le mur de l'école - au voisinage du Millieu - sur la RD 6
086	GIORIANES	66320	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX situés sur la place de la Mairie
088	ILLE SUR TET	66310	PRADES	VINÇA	03	04	PANNEAUX localisés sur l'avenue Chopin, devant la salle « La Catalane » PANNEAUX implantés sur l'avenue Pasteur, devant le foirail PANNEAUX posés sur la route de Prades, devant le parking du stade PANNEAUX installés rue Jean-Baptiste Moyrier - Square la Grimollesse PANNEAUX installés à l'entrée du village, Carrer de l'escola PANNEAUX apposés devant la mairie - Le Village PANNEAUX posés sur le mur situé face à la mairie, à l'entrée du village PANNEAUX érigés devant la mairie - 52 rue de la Mairie
089	JUCH	66320	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX implantés sur la place de la mairie sont utilisés pour les deux bureaux de vote qui sont installés côte à côte
090	JUJOLS	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX localisés dans la rue de l'Église
091	LAMANERE	66230	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04		PANNEAUX installés sur la place du Souvenir
092	LANSAC	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02		PANNEAUX implantés entre l'hôtel de Ville et la Poste PANNEAUX devant la mairie - 27 grand rue du capitoul PANNEAUX devant l'entrée de la salle des fêtes PANNEAUX situés 14 rue des Censiers PANNEAUX installés devant la mairie - Route d'Eyre PANNEAUX érigés au 13 Carrer de l'Aie
093	LAROCHE DES ALBERES	66740	CERET	ARGELLES SUR MER	04	03	PANNEAUX situés devant le groupe scolaire dans l'avenue Pierre Camps
094	LATOIR BAS ELINE	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02		PANNEAUX installés devant la mairie - Avenue du Tsch
095	LATOIR DE CAROL	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX localisés dans la rue de l'Église
096	LATOIR DE FRANCE	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02		PANNEAUX installés sur la place du Village
097	LESQUERDE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		PANNEAUX implantés entre l'hôtel de Ville et la Poste
098	LAGONNELLA	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX devant la mairie - 27 grand rue du capitoul
099	LAURO	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		PANNEAUX devant l'entrée de la salle des fêtes
100	LLO	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX situés 14 rue des Censiers
101	LUPIA	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	02	PANNEAUX installés devant la mairie - Route d'Eyre PANNEAUX érigés au 13 Carrer de l'Aie
102	MANTET	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX implantés devant la salle des Fêtes Joan Cayrol
103	MARQUIJANES	66320	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX installés sur la place du Village
104	MASOS (LOS)	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX posés devant la mairie - 4 rue des Écoles
105	MATEMALE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX place la République
106	MAUREILLAS ILLAS	66480	CERET	CERET	04	02	PANNEAUX place de la Mairie PANNEAUX route de las Illas
107	MAURY	66460	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		PANNEAUX - annexe mairie de Las Illas
108	MILLAS	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	07	PANNEAUX - place de la mairie PANNEAUX avenue Jean Jaures - Centre Socio Culturel PANNEAUX avenue Jean Jaures - Moulin à huile PANNEAUX rue de l'île à l'angle de l'alle Edmond Michélet PANNEAUX rue du Stade PANNEAUX boulevard Vaillant Coutrifier PANNEAUX à l'angle des rues Victor Hugo et Canal PANNEAUX place du Bibés PANNEAUX rambla Pau Casals PANNEAUX installés au 11 Carré d'Illa
109	MOLLIG LES BAINS	66500	PRADES	PRADES	03		
111	MONTALBA LE CHATEAU	66310	PRADES	VINÇA	03		

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

112	MONTAURIOL	66300	CERET	CERET	04	03	PANNEAUX Mas KIRC PANNEAUX à côté de la Mairie
113	MONTBOLO	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX – Les Hostaliers
114	MONTESCOT	66200	PERPIGNAN	ELINE	04		PANNEAUX sur le parking face à la Mairie PANNEAUX place des acacias
115	MONTESQUIEU des ALBERES	66700	CERET	ARGELES SUR MER	04		PANNEAUX apposés face à la salle Jean Thubert – Grand Rue
116	MONTERRER	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX rue principale – Le Ivroir
117	MONT LOUIS	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX boulevard Vauban
118	MONTNER	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02		PANNEAUX situés dans l'impasse du Foyer Rural
119	MOSET	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX sous le porche situé à côté de la Mairie
120	MAHUA	66500	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX posés place de la Mairie
121	NEFIACH	66170	PRADES	MILLAS	03		PANNEAUX avenue Général de Gaulle – Le Forail
122	NOHEDES	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX rue des pastors
123	NYER	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés Rue de la Mairie
124	FONT ROMEU ODEILLO VIA	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	02	PANNEAUX apposés devant la mairie PANNEAUX dressés devant le groupe scolaire La Forêt 1 Allée des Écoles
125	OLETTE	66360	PRADES	OLETTE	03	02	PANNEAUX érigés dans l'avenue du Général de Gaulle à Olette PANNEAUX situés rue Ludovic Massé à Evol
126	OMS	66400	CERET	CERET	04		PANNEAUX rue de l'Orme – le long du mur du monument aux morts
127	OPOLI PERILLOS	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02		PANNEAUX devant l'Hôtel de ville
128	ORELLA	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés devant la mairie – le Village
129	ORTAFA	66560	PERPIGNAN	ELINE	04		PANNEAUX place de la République
130	OSSEIA	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX situés place Saint Paul
132	PALAU DE CERDAGNE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX situés 15 rue du Marquis de Tilière
133	PALAU DEL VIDRE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	PANNEAUX installés sur la place de la République PANNEAUX érigés au Chemin des Batipaines
134	PASSA	66300	PERPIGNAN	THUR	04		PANNEAUX posés sur le parking de la mairie – 18 avenue Torcalis
136	PERPIGNAN	66000	PERPIGNAN	PERPIGNAN 1	02	45	PANNEAUX mur de clôture du CES Pons – rue Diaz
				PERPIGNAN 1	02	04	PANNEAUX avenue Schweitzer – Groupe scolaire Léon Blum
							PANNEAUX rue Raouil Dufy – Groupe scolaire Victor Hugo
							PANNEAUX rue Thibaud – Groupe scolaire Jean Jaures
				PERPIGNAN 2	03	06	PANNEAUX bv Anatole France – Groupe scolaire Romain Roland
							PANNEAUX avenue Jean Memnoz – Groupe scolaire Romain Roland
							PANNEAUX rue Jean Vieilledent – Ecole Jeanne Hachette
							PANNEAUX – 11 rue des Carnes
							PANNEAUX – rue Rabalais – Couvent des Minimes
							PANNEAUX rue Edmond Barissol
				PERPIGNAN 3	01	04	PANNEAUX rue Paul Valéry Groupe scolaire Couberthin
							PANNEAUX rue Ernest Renan – Ecole Féranon

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

							PANNEAUX rue Nature – Grille du Lycée Jean Lurgat PANNEAUX rue Paul Rubens – Cimetière St Jacques
			PERPIGNAN 4	01	07		PANNEAUX rue Colonel d'Omano – Groupe scolaire Anatole France PANNEAUX rue Jean Riére – clôture du terrain de jeux PANNEAUX – bv Foment de la sardane – Groupe scolaire Rigaud PANNEAUX – bv Mondory – grille du parking PANNEAUX – rue du Vilar – grille du jardin public PANNEAUX – rue Pierre Bretonneau – Ecole
			PERPIGNAN 5	01	04		PANNEAUX – rue Villalongue des Monts – groupe scolaire Vertefeuille PANNEAUX – rue des grenadiers – groupe scolaire PANNEAUX – avenue de Belfort – Ecole Joan Miró PANNEAUX – avenue Marcelin Albert – Cinéma St Martin PANNEAUX – avenue Victor Darbiez – groupe scolaire Edouard Herriot
			PERPIGNAN 6	03	05		PANNEAUX – place de la Loge – Hôtel de ville PANNEAUX – bv des Pyrénées – Ecole Jules Ferry PANNEAUX – place Arago – grille du Palais de Justice PANNEAUX devant le Conservatoire – 52 rue Foch PANNEAUX – quai de Barcelone – grille du Jardin Terrus PANNEAUX – rue des Dahlias – Ecole les plates PANNEAUX – allée Jean Manalt – grille du square Bir Hakem PANNEAUX – cours Lassus – grille du square Bir Hakem PANNEAUX – Château Roussillon – Ecole
			PERPIGNAN 7	01	06		PANNEAUX – avenue Général Gilles – groupe scolaire Bousson PANNEAUX – chemin de la rosealie – groupe scolaire Claude Simon PANNEAUX – rue Courteine – Ecole Jean-Jacques Rousseau PANNEAUX – rue Jean-Baptiste Lullé – CES Sévigné PANNEAUX – 30 rue Pascal Marie Agasse – groupe scolaire d'Alembert PANNEAUX – avenue Joffre – clôture du jardin PANNEAUX – avenue Emile Roudayre – groupe scolaire Roudayre PANNEAUX – rue Jean Richapin – Jardin Henri Bataille PANNEAUX – avenue Joffre – angle rue Jean Bart PANNEAUX – rue Isidore Horodat – Ecole du Pont Neuf PANNEAUX – placette de la Mairie PANNEAUX – rue Massenet PANNEAUX – place des écoles PANNEAUX – 9 rue de la mairie PANNEAUX – 31 bis avenue du Cangou PANNEAUX – avenue de Bompas – Salle Jean Jaures PANNEAUX – parking Ste Anne – grilles du parc des tilleuls
			PERPIGNAN 8	03	04		
			PERPIGNAN 9	01	05		
137	PERTHUS (LE)	66480	CERET	CERET	04		
138	PEYRESTORTES	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02	
139	PEZILLA DE CONFLENT	66730	PRADES	SOURNIA	02		
140	PEZILLA LA RIVIERE	66370	PERPIGNAN	MILLAS	03		
141	PIA	66380	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02	

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

142	PLANES	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX – mur de la Mairie
143	PLANEZES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02		PANNEAUX situés dans la rue de la mairie, cour de l'ancienne école
144	POLLESTRES	66450	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	05	PANNEAUX – avenue Pablo Casals – Mairie PANNEAUX – avenue Pablo Casals – Salle polyvalente Jordi Barre PANNEAUX – rue des constellations – ZC Portes Catalanes PANNEAUX – place des libertés
145	PONTEILLA-NYLS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	02	PANNEAUX – place du Monument aux Morts PANNEAUX – rue du Cormier à PONTEILLA – mur de la Mairie
146	PORTA	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX – Avenue de Pollestres à NYLS – mur de l'ancienne Mairie
147	PORTE PUYMORENS	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX implantés sur le parking communal de la RN 20
148	PORT VENDRES	66660	CERET	COTE VERMELLE	04	09	PANNEAUX dressés sur la place de la Mairie PANNEAUX – mur de soutènement – sous la rue Victor Hugo PANNEAUX – rue Pasteur – Ecoles PANNEAUX – bv Bellevue – HLM Corna Sadulle PANNEAUX – HLM Le Glacis – face à la cabine téléphonique PANNEAUX – quai de l'artillerie – PANNEAUX – face à l'école maternelle Parés
149	PRADES	66500	PRADES	PRADES	03	07	PANNEAUX – mur de soutènement sous la place Castellane PANNEAUX – avenue Vauban – face à l'entrée du quartier de la Cité PANNEAUX – Hameau de Cosproins PANNEAUX – avenue du Général de Gaulle – Gare Routière PANNEAUX – chemin des castors – pont de chemin de fer PANNEAUX – rue San Juan de Porto Rico – Pessebre PANNEAUX – place de Catalogne PANNEAUX – avenue du chant des oiseaux PANNEAUX – avenue Louis Prat PANNEAUX – rue de l'Université catalane PANNEAUX – Le Foïral
150	PRADES DE MOLLO/LA PRESTE	66220	CERET	PRADES DE MOLLO/LA PRESTE	04		
151	PRADES DE SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA	02		PANNEAUX – traversée du village – face à la cabine téléphonique
152	PRUGNANES	66220	PERPIGNAN	SAIN'T PAUL DE FENOUILLET	02		Mur du lavoir – avenue des Fenouillèdes
153	PRUNET ET BELPUG	130	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX installés au lieu-dit « La Trinité »
154	PUYVALADOR/RIEU TORT	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	02	PANNEAUX – carrer del teulador – PUYVALADOR PANNEAUX – rue de la mairie – RIEU TORT PANNEAUX – rue de la mairie – Place Saint Pau PANNEAUX apposés devant la mairie, Place Saint Pau
155	PY	66360	PRADES	OLETTE	03		
156	RABOUILLET	66730	PRADES	SOURNIA	02		Mur du lavoir – camí del bací
157	RAILLEU	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés contre le mur du lavoir communal
158	RASIGUERES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02		PANNEAUX installés sur la place de la Mairie
159	REAL	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX sur le mur de la Mairie
160	REYNES	66400	CERET	CERET	04	02	PANNEAUX installés au Pont de Reynès PANNEAUX au village

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

161	RIA SIRACH	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX avenue d'En Cassa
162	RIGARDA	66320	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX apposés devant la mairie – 3 route de Vinça
164	RIVESALTES	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	11	PANNEAUX – avenue Louis Blanc – place Chichel PANNEAUX – rue Pastieur PANNEAUX – avenue du languedoc PANNEAUX – avenue de l'agly face au centre de secours PANNEAUX – rue des albatros
							PANNEAUX – place du Général de Gaulle – Centre associatif et culturel
							PANNEAUX – rue Emile Pares – Ecole Pons
							PANNEAUX – rue des oiseaux – Club du 3ème age
							PANNEAUX – place de l'Europe – Hôtel de Ville
							PANNEAUX – avenue du Stade – Salle « Amri Club »
							PANNEAUX – avenue de la Mame – Les Dômes
165	RODES	66320	PRADES	VINÇA	03	01	PANNEAUX posés devant la mairie – 4 Carrer Gran
166	SAHORRE	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés route de Fullia
167	SAILLAGOUSE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX situés place Oliva
168	ST ANDRE	66690	CERET	ARGELLES SUR MER	04	02	PANNEAUX installés dans le passage piétonnier, Impasse des Lauriers PANNEAUX apposés contre le mur du cimetière, dans la rue de l'union
169	ST ARNAC	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		PANNEAUX – place de l'Ormeau
170	STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300	PERPIGNAN	THUR	04		PANNEAUX posés place de la Bassa
171	ST CYRIEN	66750	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	09	PANNEAUX situés rue Alexandre Dumas PANNEAUX situés rue Rodin -Ecole Noguères PANNEAUX situés quai Arthur Rimbaud, devant le bureau de vote N° 3 PANNEAUX situés dans l'avenue du Roussillon PANNEAUX situés dans la rue François Arago devant le panneau n° 5 PANNEAUX situés dans la rue François Arago devant le panneau n° 6 PANNEAUX situés dans la rue Mirabeau PANNEAUX situés Quai Arthur Rimbaud, devant le bureau de vote N° 8 PANNEAUX situés rue Albert Camus – Ecole Alain PANNEAUX – parking dce la Mairie PANNEAUX – avenue Joliot Curie PANNEAUX – place de la Méditerranée PANNEAUX – allée de la Méditerranée – Halle Frison-Rochte PANNEAUX – avenue Général de Gaulle – Parking Espace Léo Lagrange PANNEAUX – route de Perpignan – Parking Espace St Mannet PANNEAUX – avenue de Rivesaltes – Château d'eau PANNEAUX – boulevard du Carignou – face à la Halle au Frais PANNEAUX – 3 avenue des Olympiades PANNEAUX – avenue Georges Brassens PANNEAUX – La Pagèta
172	ST ESTEVE	66240	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	09	
173	ST FELIU DAMONT	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	02	

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

174	ST FELIU D AVALL	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	03	PANNEAUX – 114 avenue du Canigou PANNEAUX – place Général Barbotou PANNEAUX – avenue du Roussillon
175	ST GENIS DES FONTAINES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	04	PANNEAUX situés 19 rue Georges Clémenceau PANNEAUX posés au 53 avenue Marechal Joffre CLOTURE des ateliers municipaux
176	ST HIPPOLYTE	66510	PERPIGNAN	SAINTE LAURENT SALANQUE	02		PANNEAUX implantés sur la place des Provinces Françaises
177	ST JEAN LASSELLE	66300	PERPIGNAN	THUR	04		PANNEAUX – rue Paul Riquet – clôture de la Mairie
178	ST JEAN PLA DE CORTS	66400	CERET	CERET	04	02	PANNEAUX implantés 22 avenue de la Mairie PANNEAUX – rond-point St Sébastien
179	ST LAURENT DE CERDANS	66260	CERET	PRATS DE MOLLOILA PRESTE	04	04	PANNEAUX – mur de la cour du bureau de Poste PANNEAUX – route du Bac – parking de l'école PANNEAUX – rue de l'église – face à la mairie
180	ST LAURENT DE LA SALANQUE	66250	PERPIGNAN	ST LAURENT DE LA SIQUE	02	13	PANNEAUX – La Sort – mur de clôture de la chapelle PANNEAUX – La Forge del Mig – mur de clôture des gîtes PANNEAUX – avenue Joffre – Point Information Jeunesse PANNEAUX – route du Barcarès – rond-point de la gendarmerie PANNEAUX – avenue de la Côte Vermelle – Espace Vert Méditerranée PANNEAUX – avenue Alsace Lorraine – Lot. La Cruetta PANNEAUX – bvd de la Révolution – mur Pares PANNEAUX – Ecole Joseph Cortada PANNEAUX – Ecole Pablo Casals
181	STE LEOCADIE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX – avenue de l'aviation – face à la coopérative viticole PANNEAUX – route de Torrelles – devant la maison de retraite PANNEAUX – bvd Nicolas Canal – étude Bagrouls PANNEAUX – rue du bac – mur du stade PANNEAUX – chemin de Leucate – salle Polyvalente PANNEAUX – avenue Urbain Paré – Ecole Jules OUDET
182	STE MARIE	66470	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	04	PANNEAUX localisés place Michal Arts PANNEAUX – avenue Jules ferry – Ecole Primaire – village PANNEAUX – avenue des Matendes – plage PANNEAUX – rond-point de Latre de Tassigny – plage PANNEAUX – impasse du Boulodrome – village PANNEAUX – route D 618 face au terrain de pétanque PANNEAUX – place du village – abribus
183	ST MARSSAL	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04		
184	ST MARTIN	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02		
185	ST MICHEL DE LOTES	66310	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX implantés sur le mur du cimetière communal, route de Caselafre
186	ST NAZAIRE	66570	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	03	PANNEAUX – avenue d'Elne – mur du Parc Durand PANNEAUX – place de la République PANNEAUX – route de Cabestany – près du giratoire PANNEAUX – place St Pierre
187	ST PAUL DE FENOUILLET	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	03	

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

							PANNEAUX – parking du supermarché PANNEAUX – place du foyer rural PANNEAUX – grande rue
188	ST PIERRE DELS FORCATS		PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX situés Avenue de la Méditerranée, jardin de la Demoiselle PANNEAUX posés devant la mairie – Avenue de Perpignan PANNEAUX installés devant le cimetière, avenue du Cantgou PANNEAUX érigés devant le gymnase – Rue Louison Bobet PANNEAUX situés avenue des Crouettes
189	SALEILLES	66280	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	06	PANNEAUX posés devant le groupe scolaire G. Sandt – Rue Foleireau PANNEAUX – avenue François Tudau PANNEAUX – rue Gaston Cios PANNEAUX – place de la république
190	SALSES LE CHATEAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	05	PANNEAUX posés devant le groupe scolaire G. Sandt – Rue Foleireau PANNEAUX – avenue François Tudau PANNEAUX – rue Gaston Cios PANNEAUX – place de la république
191	SANSA	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX – route d'Opoul PANNEAUX installés devant le lavoir
192	SAUTO	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX – rue Creuela PANNEAUX installés sur le parking de la RN 116
193	SERDINYA	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX – rue de St Antoine – mur du lavoir municipal PANNEAUX – place de la République PANNEAUX – square Guy Malé
194	SERRALONGUE	66260	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	05	PANNEAUX – rue de St Antoine – mur du lavoir municipal PANNEAUX – place de la République PANNEAUX – square Guy Malé
195	SOLER (LE)	66270	PERPIGNAN	MILLAS	03		PANNEAUX – rue des lilas – tennis municipal PANNEAUX – avenue de la République – stade municipal PANNEAUX – rue des nouvelles écoles – école François Arago PANNEAUX – rue de la coscollada PANNEAUX – parking de la Mairie PANNEAUX – salle des fêtes
196	SOREDE	66690	CERET	ARGELLES SUR MER	04	03	PANNEAUX – avenue de la République – stade municipal PANNEAUX – rue des nouvelles écoles – école François Arago PANNEAUX – rue de la coscollada PANNEAUX – parking de la Mairie PANNEAUX – salle des fêtes
197	SOUANYAS	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés face à la mairie - place du village PANNEAUX – route départementale n° 619 PANNEAUX – placette de la mairie PANNEAUX – place de la mairie PANNEAUX – rue de l'église
198	SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA	02		PANNEAUX – mur de la mairie 6 RUE des rocailles PANNEAUX – mur de la mairie – carri del Cantgo PANNEAUX installés dans la rue Anatole France
199	TAILLET	66400	CERET	CERET	04		PANNEAUX – mur de la mairie – carri del Cantgo PANNEAUX installés dans la rue Anatole France
201	TARERACH	66320	PRADES	SOURNIA	02		PANNEAUX – mur de la mairie 6 RUE des rocailles PANNEAUX – mur de la mairie – carri del Cantgo PANNEAUX installés dans la rue Anatole France
202	TARGASSONNE	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX – mur de la mairie 6 RUE des rocailles PANNEAUX – mur de la mairie – carri del Cantgo PANNEAUX installés dans la rue Anatole France
203	TAULIS	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX – mur de la mairie 6 RUE des rocailles PANNEAUX – mur de la mairie – carri del Cantgo PANNEAUX installés dans la rue Anatole France
204	TAURINYA	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX – mur de la mairie 6 RUE des rocailles PANNEAUX – mur de la mairie – carri del Cantgo PANNEAUX installés dans la rue Anatole France
205	TAUTAVEL	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02		PANNEAUX installés dans la rue Anatole France PANNEAUX – place de la Poste PANNEAUX situés rue de la Fontaine PANNEAUX situés place de Verdun
206	TECH (LE)	66230	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04		PANNEAUX – place de la Poste PANNEAUX situés rue de la Fontaine PANNEAUX situés place de Verdun
207	TERRATS	66300	PERPIGNAN	THUR	04		PANNEAUX situés rue de la Fontaine PANNEAUX situés place de Verdun
208	THEZA	66200	PERPIGNAN	EINE	04		PANNEAUX situés rue de la Fontaine PANNEAUX situés place de Verdun
209	THUES ENTRE VALLS	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés face à la mairie – Rue de la Soutane PANNEAUX implantés devant la piscine municipale – Avenue Méditerranée PANNEAUX devant la Maison Jeunes et Culture – Avenue Ecoiffier
210	THUR	66300	PERPIGNAN	THUR	04	07	PANNEAUX installés face à la mairie – Rue de la Soutane PANNEAUX implantés devant la piscine municipale – Avenue Méditerranée PANNEAUX devant la Maison Jeunes et Culture – Avenue Ecoiffier



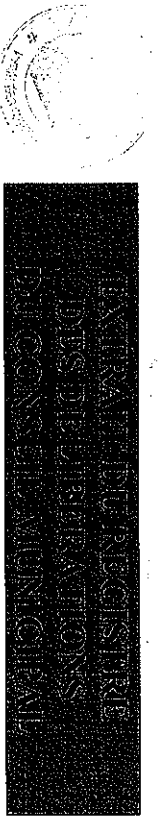
Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

									PANNEAUX devant l'École Meurette – Cité Vallèsprit PANNEAUX sur l'avenue Nabona
									PANNEAUX devant l'École de Musique – Place du Vieux Moulin PANNEAUX sur la place du Vieux Thuir
									PANNEAUX sur la place de la République PANNEAUX devant la salle communale – 2 rue des Ecurieufs
211	TORDERES	66300	PERPIGNAN	THUR	04				PANNEAUX devant la salle communale – 2 rue des Ecurieufs
212	TORREILLES	66440	PERPIGNAN	SAINTE LAURENT SALANQUE	02	02			PANNEAUX – avenue Georges Brassens – angle rue Alphonse Daudet- village PANNEAUX – Espace Capellans – boulevard de la plage – plage PANNEAUX – place Abelairet
213	TOULOUGES	66350	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	05			PANNEAUX – avenue Mailliot – le long de la façade de la mairie PANNEAUX – parking devant la Poste PANNEAUX – avenue de Tachau
									PANNEAUX – parking de la salle des fêtes PANNEAUX sur la place des Oliviers PANNEAUX dans la rue du Pla del Rey PANNEAUX – place de l'Aire PANNEAUX – place de la Mairie Utilisation du MUR de l'école primaire PANNEAUX implantés sur la place de l'église PANNEAUX – Hôtel de ville
214	TRESSERE	66300	PERPIGNAN	THUR	04	02			PANNEAUX situés place de l'Étoile PANNEAUX apposés sur le mur de l'escalier de l'église – Carrer Major PANNEAUX – place de l'entente cordiale PANNEAUX – placette du village – mur de la tour d'En Solennel PANNEAUX – place Marechal Joffre PANNEAUX – 22 avenue du littoral
215	TREVILLACH	66130	PRADES	SCOURNIA	02				PANNEAUX érigés au lieu-dit « El Romguer » PANNEAUX installés « Place de la République »
216	TRILLA	66220	PRADES	SCOURNIA	02				PANNEAUX sur la place de la République PANNEAUX – place des 2 Catalognes – salle des fêtes PANNEAUX – avenue du Roussillon
217	TROULLAS	66300	PERPIGNAN	THUR	04				PANNEAUX devant la mairie – Avenue du Cantgou PANNEAUX posés devant le groupe Gijolo – Rue des Jardins de la mairie PANNEAUX – place de la mairie PANNEAUX – place de la mairie PANNEAUX – entrée du village – route de Boudrieville PANNEAUX – parking de la salle polyvalente PANNEAUX – rue principale
218	UR	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03				
219	URBANAYA	66500	PRADES	PRADES	03				
220	VALCEBOLLERE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03				
221	VALMANYA	66320	PRADES	VINÇA	03				
222	VERNET LES BAINS	66500	PRADES	PRADES	03				
223	VILLEFRANCHE DE CONFLENT	66500	PRADES	PRADES	03				
224	VILLELONGUE DE LA SALANQUE	66410	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	02			
225	VILLELONGUE DELS MONTS	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	02			
226	VILLEMOLAQUE	66300	PERPIGNAN	THUR	04				
227	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180	PERPIGNAN	ELNE	04	02			
228	VILLENEUVE LA RIVIERE	66610	PERPIGNAN	SAINTE ESTEVE	02	01			
230	VINÇA	66320	PRADES	VINÇA	03				
231	VINGRAU	66800	PERPIGNAN	RIVESALTES	02				
232	VIRA	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02				
233	VIVES	66490	CERET	CERET	04				
234	VIVIER (LE)	66730	PRADES	SCOURNIA	02				

Annexe à l'arrêté du 11 août 2009  
Bureaux de vote et emplacements d'affichage  
et documents annexes

\*Les documents énumérés ci-dessous  
sont consultables, en couleur, sur le site Internet de la préfecture [www/pyrenees-orientales.pref.gouv.fr]

N° de l'annexe	Nom de la commune	Nature du document
<b>Bureaux de vote</b>		
1	BAIXAS	Délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2009
2	CASTELNOU	Délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2009
3	CATLLAR	Délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2009
4	ELNE	Plan de situation des six bureaux de vote existants
5	LATOUR BAS ELNE	Délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2009
6	LATOUR BAS ELNE	Plan de situation des deux bureaux de vote
7	LATOUR BAS ELNE	Liste récapitulative des rues dépendant des deux bureaux
8	PERPIGNAN	Délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2009
9	POLLESTRES	Délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2009
10	POLLESTRES	Plan de situation des trois bureaux de vote
11	TORREILLES	Délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2009
12	TORREILLES	Plan permettant de localiser l'implantation des trois bureaux
13	TOULOUGES	Plan de situation des cinq bureaux existants
14	VILLENEUVE DE LA RIVIERE	Délibération du conseil municipal en date du 1er décembre 2008
<b>Emplacements d'affichage</b>		
15	ELNE	Plan de situation permettant la localisation des panneaux d'affichage (dispositif existant)
16	TORREILLES	2 planches permettant de localiser les panneaux d'affichage (annexes 16.a et 16.b)
17	TOULOUGES	Plan permettant de situer les emplacements d'affichage (dispositif existant)



Nombre de Conseillers en exercice	19
présents	16
votants	19

Délibération N°065

**OBJET : Création d'un second Bureau de Vote.**

L'An Deux Mille Neuf : le Trente Juin à Vingt heures Trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIXAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gilles FOXONET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 25 Juin 2009.

**PRESENTS :** MM G. FOXONET - M. DUMAS - Ph. DELPECH - J. TARRIUS - R. BOBO - A. ESTEVE - L. SOL - S. DEPOUES - Y. PRANGE - R. DEPOUES - C. JALABERT - S. VIDAL - E. BENZAKEN - S. GINESTA - L. GRABULOS - M. VALIENTE - R. XIOL - F. KROURI - J. DIAZ.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Monsieur Philippe DELPECH avec procuration à Monsieur Roger BOBO, Madame Valérie FRANCO avec procuration à Monsieur Gilles FOXONET, Monsieur Farid KROURI avec procuration à Monsieur Robert DEPOUES.

**SECRETARIE DE SEANCE :** Madame Jacqueline TARRIUS.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDERANT** que la Commune compte actuellement 1882 électeurs en liste principale et 15 ressortissants européens et que les scrutins sont actuellement organisés dans un seul bureau de vote au Foyer Rural,

**CONSIDERANT** qu'il est conseillé afin de faciliter au mieux le déroulement des opérations de vote et éviter les délais d'attente, qu'un bureau de vote ne comporte pas plus de 800 à 1000 électeurs,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUÏ** l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un second bureau de vote à la Salle JORDI du Château les Pins comprenant les votes suivantes :

Rue des Aloès	Rue de Calce	Rue Pierre Lefranc	Place de la République
Rue des Amandiers	Rue et Impasse de las Cèbes	Impasse Pierre Lefranc	Rue et P1 Dentfert Rochereau
Rue François Andreu	Rue et Impasse Cloue	Rue Magenta	Rue du Rossignol
Rue des Angles	Rue Christophe Colomb	Rue Mirabeau	Rue et Imp du 4 Septembre
Rue François Arago	Boulevard des Ecoles	Rue et Imp du Moulin	Impasse de la Tour
Impasse du Bail	Rue Traverse des Ecoles	Rue des Muscats	Impasse des Vignes
Rue Bailly	Bd et Impasse de la Fontaine	Boulevard National	Rue de l'Hôtel de Ville
Rue de la Barrière	Rue de la Foin	Rue Nationale	Place de l'Hôtel de Ville
Place de la Bastille	Place Général de Gaulle	Rue Traverse de l'Industrie	Rue Voltaire du n°1 au 51
Impasse Marché aux Bestiaux	Rue Guiter	Rue Porte de Panliers	Rue Voltaire du n°2 au 54
Rue et Place Marché aux Bestiaux	Place Jean Jaures	Rue Pasteur	Impasse Voltaire
Rue et Impasse Dom Brial	Rue et Imp du 14 Juillet	Rue des Remparts	Rue et Place Zamenhoff

Ainsi que les domiciles hors Baixas

Il en ressort la répartition suivante :

	Avec 1 Bureau de Vote	avec 2 Bureaux de Vote
BV1	1882 + 15 ressortissants européens	943 + 9 ressortissants européens
BV2	0	939 + 6 ressortissants européens

AINSI fait et délibéré, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire :  
Reçu en Préfecture le :  
Publié ou notifié :

PREFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
- 6 JUIL. 2009  
COURRIER

Le Maire de BAIXAS  
Gilles FOXONET  
Maire

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Commune de CASTELNOU

SEANCE DU 09 JUILLET 2009

Nombre de membres  
Afférent au CM : 11  
Qui ont pris part à  
La délibération : 11

Date de la convocation  
Le : 02/07/2009  
Date d'affichage de la  
Délibération le 10/07/2009

L'an deux mille neuf et le 09 JUILLET à 18 heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean CHEREZ, maire.

Présents : MM. CAL Michel, GUERNE Gilbert, HERREDIA Michèle, MAJORAL Roger, MONTOYA Francis, ROQUELAURE Rose TAILLANT Anne Marie.

Procurations : - M. CHAUDOUET a donné procuration à M. le maire  
- Mme BLANC Pascale a donné procuration à HERREDIA Michèle  
- M. DUCHEMIN Joël a donné procuration à MONTOYA Francis

Absent :  
Secrétaire de séance : HERREDIA Michèle

TRANSFERT DU BUREAU DE VOTE

Le maire rappelle à l'assemblée :

- Que le lieu de l'actuel bureau de vote est situé intra muros au rez-de-chaussée de la mairie au 9 carrer Na Patore,
- Que son accès n'est pas aisés en raison des rues pavés et escarpées,
- Considérant que la salle du Tilleul est accessible en voiture, qu'un parking se trouve à proximité.

Il propose dans un souci d'accessibilité de transférer le bureau de vote actuel à la salle du Tilleul. En effet ce changement permettrait aux personnes âgées, handicapées ou en difficulté passagère de se rendre sans problème sur ce nouveau lieu de vote.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté

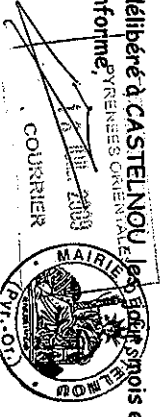
APPROUVE : la proposition de son maire,

DECIDE : de transférer l'actuel bureau de vote vers la salle du Tilleul en raison de l'intérêt général.

Dit : que par ailleurs les emplacements de panneaux d'affichage resteront inchangés.

Ainsi fait et délibéré à CASTELNOU le 09 juillet 2009

Pour copie conforme,  
Le maire,  
J.CHEREZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de CATLIAR

Date de convocation  
09/08/2009

Nombre de membres  
Impérorce 11  
Nombre de présents 11

Nombre de présents  
Pour 13  
Contre 0  
Abstentions 0

Objet  
Changement du lieu de  
bureau de vote.

L'an deux mille neuf et le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette PUJOL, Maire.

Présents : L. XIXONS, Ch. TRILLES, K. MUNIER, R. SOLERE, P. BES N. ARQUER, N. SELVA, P. RIBEAUCOURT, L. POUDADE, J.OLVERES.

Pouvoirs : M. DENIS à Ch. TRILLES, G. DEIXONNE à L. POUDADE,

Absent : J. BIGEAT.

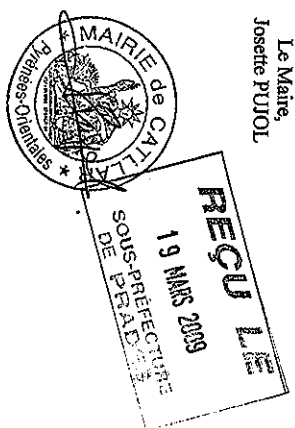
Secrétaire de séance : Korogho MUNIER.

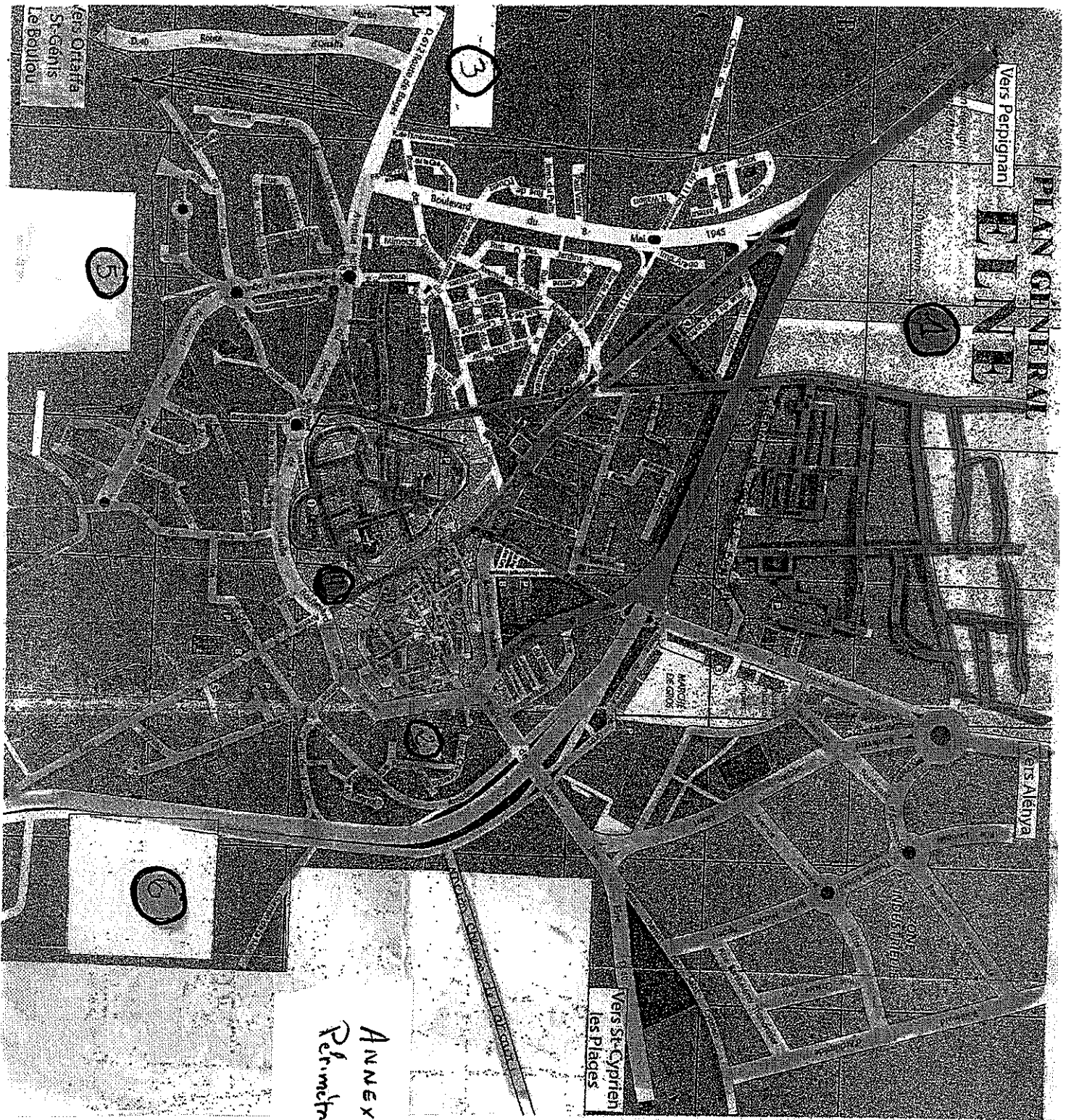
Actuellement, le bureau de vote est situé à la salle Jean Pion, rue de La Courne, difficilement accessible. Il est proposé de le déplacer à l'ancienne Mairie, 29 rue d'En Haut, mieux adapté.

Après discussion,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales, l'autorisation de déplacer le bureau de vote à l'ancienne Mairie, 29 rue d'En Haut.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,  
Josette PUJOL





ANNEXE 4  
Périmètre des bureaux de  
vote



**LATOUR-BAS-ELNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ANNEXE N° 5

L'an deux mille neuf et le vingt six mai le Conseil Municipal de la commune de LATOUR BAS ELNE ditout connuq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2009

Présents : M ROGER Pierre, M ARMENGOLO José, Mme BERTRAND-ESCARO Marie-Renée, Mr BONNEAU Erwann, Mme BROUARD Marthe, Mr CAYTELA Jean Marie, Mr COSTA Charles, Mr ILLIGARY Julien, Mme PERALTA Genevieve, Mme FIC Océane, Mme FUYOT Thérèse, Mr SANCHEZ Ferni, Mme SENECA DIERRE Patricia, M VILA Yvite

Excusés : M MAISINA Jean

M BOUHILLE Georges  
M BOUSSAT André

M MZOURI Adel (donne pouvoir à José ARMENGOLO)  
Absent : M VALIS Michel

Secrétaire de séance : M José ARMENGOLO

Objet : création d'un 2<sup>ème</sup> bureau de vote

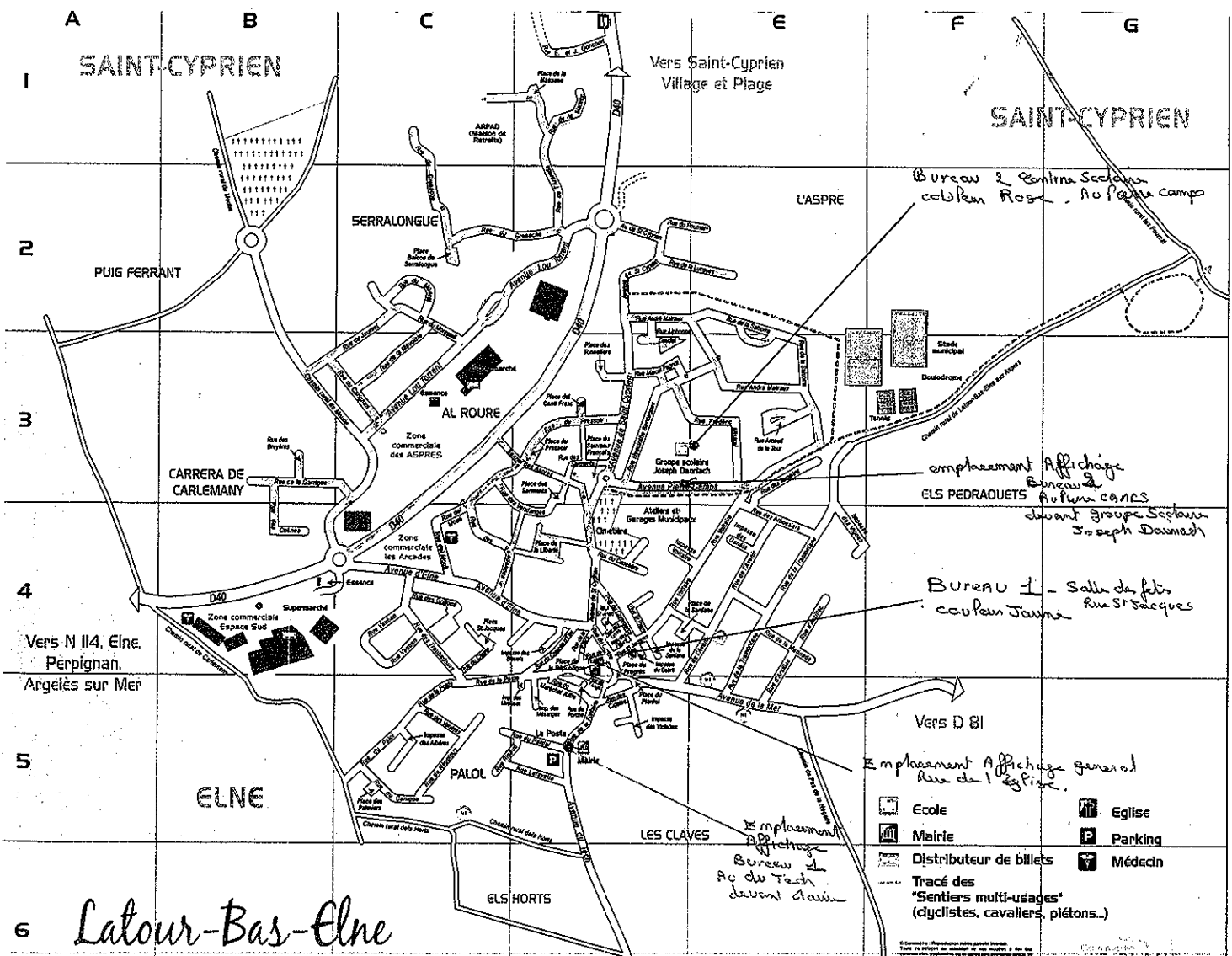
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant que la Commune compte actuellement 1408 inscrits et que les scrutins sont actuellement organisés sur un seul bureau.  
Considérant le nombre important d'électeurs et la nécessité de faciliter l'organisation des scrutins en évitant les délais d'attente, il est proposé la création d'un deuxième bureau de vote au 1<sup>er</sup> mars 2010  
La commune comprendrait ainsi deux bureaux de vote distincts par l'avenue d'Elne, l'avenue de St Cyprien et l'avenue Pierre Camps

	Avec un Bureau	Avec 2 Bureaux
BV 1 Salle des Fêtes	1408	754
BV 2 Groupe Scolaire		654
TOTAL	1408	1408

Après avoir délibéré le conseil municipal  
• DECIDE la création d'un deuxième bureau de vote dans la commune  
Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

PREFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
27 MAI 2009  
COURRIER

Certifié conforme copie tenu de  
Sa transmission au Préfet  
Sa notification  
Sa publication  
Le 27 MAI 2009



6 Latour-Bas-Elne

ANNEXE N° 5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LATOUR-BAS-ELENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf et le vingt six mai le Conseil Municipal de la commune de LATOUR BAS ELENE élu pour convocation, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2009

Présents : M ROGER Pierre, M ARMENEGOL José, Mme BERTRAND-ESCARO Martine-Renée, Mr BONNEAU François, Mme BROUARD Martine, Mr CAYRELA Jean Marie, Mr COSTA Charles, Mr LITIGANY Jérôme, Mme PERALTA Gilberte, Mme PIC Odile, Mme PUOL Yvesse, Mr SANCHEZ Henri, Mme SENEGAL DUFRÈRE Patricia, M VILA Eric

Excusés : M ALSINA Jean

M BODILLE Georges

M BOISSAT André

M M'ZOURI Abdel donne pouvoir à José ARMENEGOL.

Absent : M VALLS Michel

Secrétaire de séance : M José ARMENEGOL.

Objet : création d'un 2<sup>ème</sup> bureau de vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la Commune compte actuellement 1408 inscrits et que les scrutins sont actuellement organisés sur un seul bureau.

Considérant le nombre important d'inscrits et la nécessité de faciliter l'organisation des scrutins en évitant les délais d'attente, il est proposé la création d'un deuxième bureau de vote au 1<sup>er</sup> mars 2010

La commune comprendrait ainsi deux bureaux de vote délimités par l'avenue d'Elms, l'avenue de St Cyrille et l'avenue Pierre Camps

An 1 <sup>er</sup> Mars 2009	Avec un Bureau	Avec 2 Bureaux
BV 1 Salle des Fêtes	1408	754
BV 2 George Soudaire		654
TOTAL	1408	1408

Après avoir délibéré le conseil municipal

- DECIDE la création d'un deuxième bureau de vote dans la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

PREFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
27 MAI 2009  
COURRIER

La Maire,

Pierre ROGER

Certifié exécutoire contre tout de  
Sa transmission en Préfecture

Sa notification

Sa publication

Le 27 MAI 2009



LATOUR BAS ELNE  
ANNEXE 7

Voies affectées à chaque bureau de vote

Bureau 1 - Salle des Fêtes - rue Saint Jacques	Bureau 2 - cantine scolaire - avenue Pierre CAMPS
Avenue d'elne	Avenue André Malraux
Avenue de la Mer	Avenue de Saint Cyprien
Rue du Paloi	Avenue Lou Torrent
Avenue du Tech	Avenue Pierre Camps
Chemin des Hortis	Chemin de la Foun
Chemin du Pas de la Négada	Chemin de latour
Chemin du Pas d'en Ferrer	Rue de la Lucques
Impasse d'Elne	Rue Frédéric Mistral
Impasse de la sardane	Rue del Mouli
Impasse des Albères	Immauble delonca
Impasse des Bleuets	Place de la liberté
Impasse des Fleurs	Place de la Massane
Impasse des Gerêts	Place del canit fresc
Impasse des Mésanges	Place des Sarments
Impasse des Variétés	Place des Tonneliers
Impasse des Vignes	Place du Pressoir
Impasse des Violettes	Residence les arcades
Impasse du Cabrit	Route de Saint Cyprien
Impasse Saint Jean	Rue Alphonse Daudet
Impasse Voltaire	Rue Arnaud Malraux
Las Claves av de la Mer	Rue Arnaud de La Tour
Las Rieres	Rue de l'Aramon
Lo molinas	Rue de la Garrigue
Lo moulinas	Rue de la Madeloc
Los Padraquets	Rue de la Malvoisie
Mas Despres	Rue de la Salsorra
Mas du Moulin	Rue des Bruyères
Mas El Quiquous	Rue des Chênes
Mas la Duranne	Rue des Sarments
Mas las Rieres	Rue des Vendanges
Mas las Souloures	Rue du Carignan
Mas Roge	Rue du Grenache
Mas Vieux	Rue du Jaumet
Place de la République	Rue du Morastell
Place de la sardane	Rue du Muscat
Place des Palmiers	Rue du poumail
Place du Planioi	Rue du Pressoir
Place du Progrès	Rue Frédéric Mistral
Place Saint Jacques	Rue Hyacinthe Berdaguer
Route d'Elne	Rue Marcel Pagnol
Rue d'Arsillac	Sentier des Aspres
Rue de l'Ange	
Rue de l'Avenir	

Rue de la Fontaine	
Rue de la Place	
Rue de la Poste	
Rue de la Tramontane	
Impasse des Albères	
Rue des Arbousiers	
Rue des cigales	
Rue des Grillons	
Rue des Lyces	
Rue des Tamarins	
Rue des Troubadours	
Rue des Variétés	
Rue Vauban	
Rue du Canigou	
Rue du Centre	
Rue du Château d'eau	
Rue du cimetière	
Rue du Commerce	
Rue de cygne	
Rue du Néoulous	
Rue du Pardal	
Rue de la Fontaine	
Rue Lafayette	
Rue Maréchal Joffre	
Rue Rigaud	
Rue Saint Jacques	
Rue Saint Pierre	
Rue Vauban	
Rue Voltaire	
Hors commune	



**VILLE DE PERRIGNAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'on deux mille neuf et le dix juillet à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Perrignan, convoqué sous la procédure d'urgence, le dix juillet s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Jean-Paul ALDUY, Maire-Sénateur des P.O.

assisté de M. PUJOL, Mmes PAGES, PULGALL, M. RIGUAL, Mme QUERALT, M. HALIMI, Mme BEAUFILS, M. MERIEUX, Melle DAHINE, M. KASER, Melle CONS, M. ROGER, Mme FABRE, M. AMOUREUX, Mme SIMON-NICASE, M. PULY-BELL, Mmes DE NOBIL-MARCHESAN, M. ZIDANI, Mmes VIGUE, SALES, Adjoint : M. SCHEMLA, Mmes VIAL-AURICOL, DA LAGE, M. VERGES, M. ROSTAND, Mme ANGLADE, M. BOUHADI, Melle BRUZ, Mme BARRE, M. PONS, Melle BRUNET, MICOLAU, Mmes GASPON, RUIZ, CUBRIS, AMIEL-DONAT, M. VERA, Mme CARAYOL-FROGER, MM. GOMANO, AMIEL, CODOGNES, Mme RIPOUL, M. GRAU, Conseillers Municipaux ;

**ELENT REPRESENTES :** M. PARRAT, Adjoint ; MM. CALVO, HENRIC, JAOUADAN, FOLCHER, Mme SANCHEZ-SCHMID, Conseillers Municipaux ;

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle MICOLAU, Conseiller Municipal.

**14. ELECTIONS - MODIFICATION DE LA REPARTITION DES BUREAUX DE VOTE**

M. le Maire expose  
Mes Chers Collègues,

La commune comprend actuellement 66 bureaux de vote répartis sur les 9 cantons de Perrignan.

Les électeurs sont répartis par arrêté du préfet en autant de bureaux de vote qu'exigent les circonstances locales et le nombre des électeurs.

C'est justement en raison du nombre d'électeurs inscrits sur certains bureaux de vote qu'il conviendrait de modifier cette répartition.

Le préfet a d'ailleurs, par circulaire en date du 18 juin 2009, invité les Maires des communes du département à faire délibérer dans ce sens les conseils municipaux avant le 24 juillet 2009 afin que le représentant de l'Etat puisse prendre au plus tard le 31 Août 2009, l'arrêté instituant les bureaux de vote pour la période comprise entre la prochaine clôture des listes électorales et la clôture suivante.

Dans ces conditions, il est donc indispensable que le conseil municipal puisse se prononcer sur les modifications à apporter au découpage actuel de la commune.

Je vous propose ainsi :

- de créer un bureau de vote supplémentaire sur le Groupe scolaire Pierre de Coubertin afin d'alléger le bureau N° 17 (1747 inscrits) ce qui porterait ainsi à 5 le nombre de bureaux de vote de ce groupe scolaire.
- de créer un bureau de vote supplémentaire sur le groupe scolaire Anatole France afin d'alléger le bureau N°22 (1464 électeurs) ; ce qui porterait ainsi à 5 le nombre de bureaux de vote de ce groupe scolaire.
- de créer un bureau de vote supplémentaire sur le groupe scolaire Edouard Herriot afin d'alléger les bureaux N°36 (1491 électeurs) et 37 (1537 électeurs) ce qui porterait à 8 le nombre de bureaux de vote de ce groupe scolaire
- de créer sur le nouveau groupe scolaire Claude SIMON, 2 bureaux de vote afin d'alléger le bureau N°47 (1987 électeurs) au groupe scolaire Boussifron.

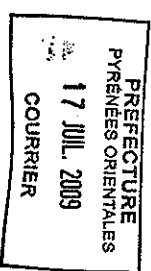
- de supprimer un des 4 bureaux de vote du groupe scolaire Jean Allo car les 3072 électeurs inscrits peuvent être répartis sur 3 bureaux seulement.
- de supprimer également un des 4 bureaux de vote du groupe scolaire Hyacinthe Rigaud afin de répartir les 3044 inscrits sur 3 bureaux de vote seulement.
- De déplacer le bureau de vote N°14 ( ancienne école Lokanol) sur la Salle des Libertés (1<sup>er</sup> étage), site 3, Rue Edmond Barthelemy,
- De déplacer le bureau de vote N°40 (Ancien conservatoire de Musique), trop exigü, sur la salle polyvalente située en rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis au 52, Rue Maréchal FOCH
- D'inverser les 2 bureaux de vote de l'hôtel de ville afin que l'espace disponible soit mieux adapté au nombre d'électeurs inscrits. Ainsi le bureau ayant actuellement 927 inscrits sera installé dans la salle Paul Alduy (1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville) et le bureau ayant 839 inscrits sera déplacé sur la salle des commissions, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.
- D'installer le bureau centralisateur sur le bureau de vote de la Salle Paul Alduy à l'Hôtel de Ville ;

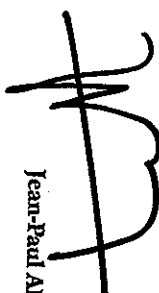

Ainsi le nombre total de bureaux de vote serait de 68.

OUI CET EXPOSE :  
Le Conseil adopte.

Abstentions de : M. FOLCHER – Mmes AMIEL-DONAT – GASPON – CUBRIS – CARAYOL FROGER – M. AMIEL

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire  
  
Jean-Paul ALDUY  




Catalane à Cœur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°42/09

L'AN DEUX MIL NEUF LE NEUF JUILLET Le Conseil Municipal de la commune de POLLESTRES...

Table with 2 columns: Item, Value. Includes 'Nombre de Conseillers', 'En exercice', 'Présents', 'Volants'.

Date de convocation: 29 juin 2009

Présents : MM. H. BARBAROS - C. LEVY - J. CH. MORICONI - P. CHAMPION - J.L. ENGRUYA - A. BOULLARD - Y. DURAND - CH. QUEYRAT - CH. MERCIER - A. CORDEDO - J. BUZY - A. BERNARD - M. ENGRUYA - C. BAIDE - S. VILA - M. BOURSIER - J.P. AURIAC - M. VIDAL - Y. GUILLEMIN - CH. CAHOREAU - J. SORLI - Absents excusés : A. FOURNIER...

Objet : CREATION D'UN TROISIEME BUREAU DE VOTE

Sur proposition de Monsieur le Député-Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un troisième Bureau de Vote destiné à prendre en compte l'augmentation importante des électeurs...

A ce jour, 3 200 électeurs sont répartis dans deux bureaux de vote. Il importe donc d'assurer une répartition beaucoup plus fonctionnelle et confortable. La création d'un troisième Bureau est donc confirmée à partir d'une nouvelle sectorisation qui preme en compte, de façon plus homogène, les différentes zones d'habitat.

Le Conseil Municipal précise enfin que les trois bureaux de vote seront installés dans la salle polyvalente « Jordi Barre » dont le site au centre de la commune, la contenance, la capacité d'accueil des personnes et celle du stationnement des véhicules offrent toutes les garanties pour un fonctionnement plus pratique, plus confortable et plus efficace.

AINSI FAIT LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

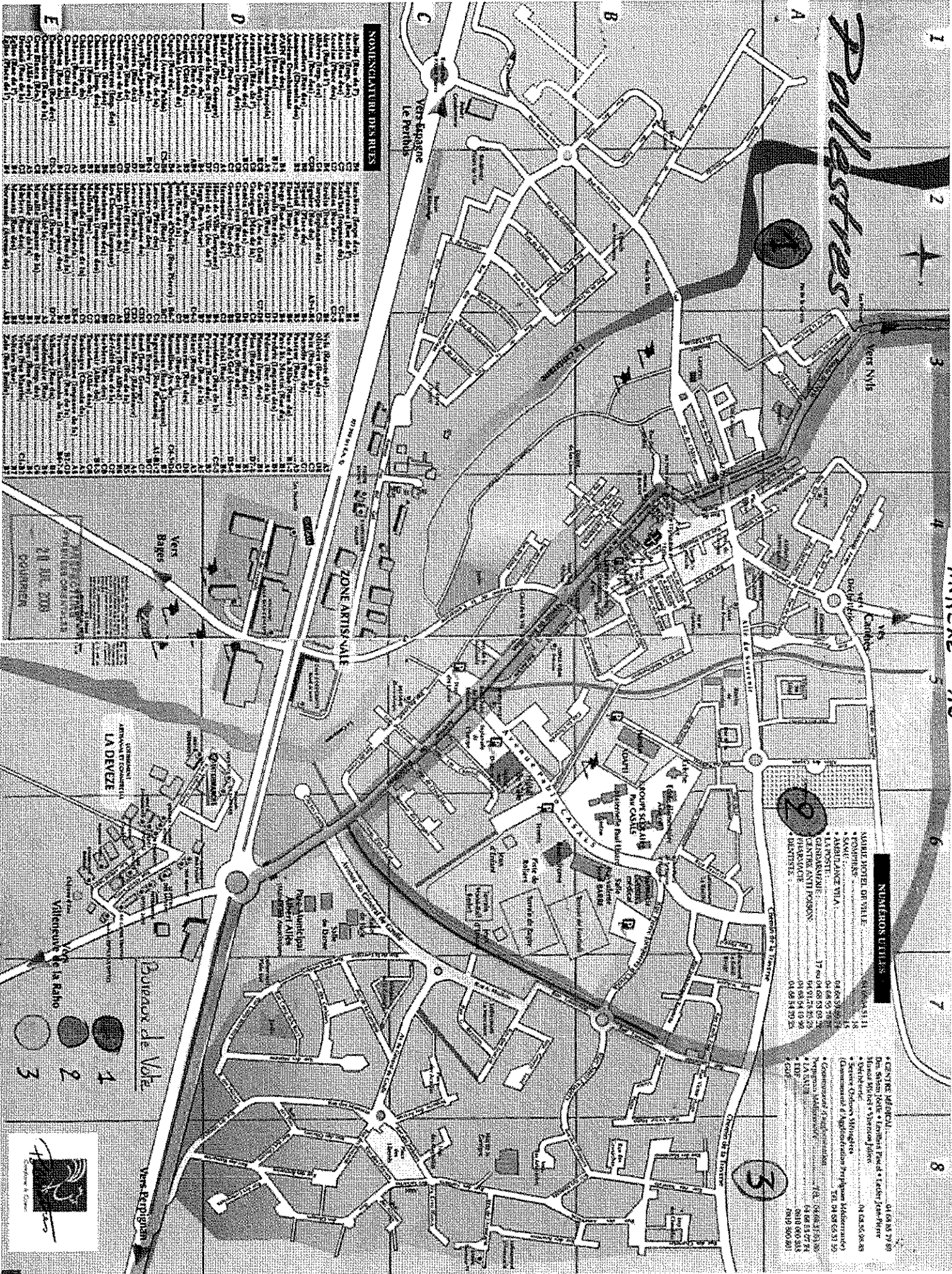
PREFECTURE PYRENEES ORIENTALES 20 JUIL. 2009 COURRIER

Official stamp of the Mayor (Mairie) of Pollestres, Pyrénées Orientales, with the name Daniel Mach and the number 66450.

NOUVEAU DECOUPAGE ELECTORAL

Table with 3 columns: BUREAU DE VOTE N°1, BUREAU DE VOTE N°2, BUREAU DE VOTE N°3. Lists various streets and neighborhoods assigned to each bureau.

# Polleschtes



**NOMMÉS/ATRIERS DES RUES**

A1	Abel (Rue de la)	B1	Abel (Rue de la)
A2	Abel (Rue de la)	B2	Abel (Rue de la)
A3	Abel (Rue de la)	B3	Abel (Rue de la)
A4	Abel (Rue de la)	B4	Abel (Rue de la)
A5	Abel (Rue de la)	B5	Abel (Rue de la)
A6	Abel (Rue de la)	B6	Abel (Rue de la)
A7	Abel (Rue de la)	B7	Abel (Rue de la)
A8	Abel (Rue de la)	B8	Abel (Rue de la)
A9	Abel (Rue de la)	B9	Abel (Rue de la)
A10	Abel (Rue de la)	B10	Abel (Rue de la)
A11	Abel (Rue de la)	B11	Abel (Rue de la)
A12	Abel (Rue de la)	B12	Abel (Rue de la)
A13	Abel (Rue de la)	B13	Abel (Rue de la)
A14	Abel (Rue de la)	B14	Abel (Rue de la)
A15	Abel (Rue de la)	B15	Abel (Rue de la)
A16	Abel (Rue de la)	B16	Abel (Rue de la)
A17	Abel (Rue de la)	B17	Abel (Rue de la)
A18	Abel (Rue de la)	B18	Abel (Rue de la)
A19	Abel (Rue de la)	B19	Abel (Rue de la)
A20	Abel (Rue de la)	B20	Abel (Rue de la)
A21	Abel (Rue de la)	B21	Abel (Rue de la)
A22	Abel (Rue de la)	B22	Abel (Rue de la)
A23	Abel (Rue de la)	B23	Abel (Rue de la)
A24	Abel (Rue de la)	B24	Abel (Rue de la)
A25	Abel (Rue de la)	B25	Abel (Rue de la)
A26	Abel (Rue de la)	B26	Abel (Rue de la)
A27	Abel (Rue de la)	B27	Abel (Rue de la)
A28	Abel (Rue de la)	B28	Abel (Rue de la)
A29	Abel (Rue de la)	B29	Abel (Rue de la)
A30	Abel (Rue de la)	B30	Abel (Rue de la)
A31	Abel (Rue de la)	B31	Abel (Rue de la)
A32	Abel (Rue de la)	B32	Abel (Rue de la)
A33	Abel (Rue de la)	B33	Abel (Rue de la)
A34	Abel (Rue de la)	B34	Abel (Rue de la)
A35	Abel (Rue de la)	B35	Abel (Rue de la)
A36	Abel (Rue de la)	B36	Abel (Rue de la)
A37	Abel (Rue de la)	B37	Abel (Rue de la)
A38	Abel (Rue de la)	B38	Abel (Rue de la)
A39	Abel (Rue de la)	B39	Abel (Rue de la)
A40	Abel (Rue de la)	B40	Abel (Rue de la)
A41	Abel (Rue de la)	B41	Abel (Rue de la)
A42	Abel (Rue de la)	B42	Abel (Rue de la)
A43	Abel (Rue de la)	B43	Abel (Rue de la)
A44	Abel (Rue de la)	B44	Abel (Rue de la)
A45	Abel (Rue de la)	B45	Abel (Rue de la)
A46	Abel (Rue de la)	B46	Abel (Rue de la)
A47	Abel (Rue de la)	B47	Abel (Rue de la)
A48	Abel (Rue de la)	B48	Abel (Rue de la)
A49	Abel (Rue de la)	B49	Abel (Rue de la)
A50	Abel (Rue de la)	B50	Abel (Rue de la)

**NUMÉROS UTILES**

Mairie Hôtel de Ville	04 66 51 11
SAUC	04 66 51 18
POURRIÈRE	04 66 51 15
ABAILLANE VILA	04 66 51 16
LA POSTE	17 66 04 08 23 09 25
GARIBOLDI	14 66 51 17
CANTIERE ARTI POSSON	14 66 51 19 26
HERCULE	14 66 51 20 27
BRISTOL	14 66 51 21 28

CANTIERE MEDICINA	04 66 51 29
Des. Saverio Foddi • Teodoro Zaccaro	
Strada 101 • Saverio Foddi	04 66 51 28
Verde	
Strada 102 • Saverio Foddi	
Strada 103 • Saverio Foddi	
Strada 104 • Saverio Foddi	
Strada 105 • Saverio Foddi	
Strada 106 • Saverio Foddi	
Strada 107 • Saverio Foddi	
Strada 108 • Saverio Foddi	
Strada 109 • Saverio Foddi	
Strada 110 • Saverio Foddi	
Strada 111 • Saverio Foddi	
Strada 112 • Saverio Foddi	
Strada 113 • Saverio Foddi	
Strada 114 • Saverio Foddi	
Strada 115 • Saverio Foddi	
Strada 116 • Saverio Foddi	
Strada 117 • Saverio Foddi	
Strada 118 • Saverio Foddi	
Strada 119 • Saverio Foddi	
Strada 120 • Saverio Foddi	

**ZONE ARTISANALE**

Vers Riquan

Bages

Vers Riquan

**LA DERIVE**

Vers Riquan

Valloneuse de la Rabbo

**Bureau de Ville**

1

2

3





# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de Saint Laurent de la Solanque

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Neuf et le Quatre Juin à Dix Huit heures Trente.  
Le Conseil Municipal de la Commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Louis CARLES, Maire de Torreilles.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2009

Présents : Louis CARLES, Jean PORTEILS, Didier CARNEULTI, Jean Luc CANO, Bernadine PASTOR-SANCHEZ, Goy ROUQUIE, France NAUTE-CABANER, Jean Marc MACH, Romain ALBERT, Anne ASINA, Rachida BAH, Mélanie BLAZY, Agnès GARCIA-BLED, Pierre CARREBAS, Martine GISOLO, Emilie MONTANES-LAIR, Cécile PALLOURE-MARGAIL, Geoffrey TORRALBA, Nathalie VILLALONGUE

Absents excusés : Christian LEGUE donne procuration à Louis CARLES  
Gérard CEBELIAN donne procuration à Jean PORTEILS

Absents : Marc MEDINA, Thierry FIGUERES.

En exercice : 23

M. Romain ALBERT est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Délib. 64/2009 - Elections - Création d'un troisième bureau de vote**  
COURRIER

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le nombre croissant d'électeurs inscrits sur les listes électorales impose de créer un troisième bureau de vote. En effet, il convient de compter une moyenne de 800 électeurs par bureau et la commune compte à ce jour 2.250 électeurs, chiffre qui augmentera avec la croissance de la ville.

Il présente le projet établi par Christian Legue en ce qui concerne le découpage des secteurs. Par ailleurs, la salle des fêtes ne pouvant pas accueillir les trois bureaux de vote, il est proposé de les implanter au sein du groupe scolaire Jules Verne, à proximité du village, tout à côté du parking du stade. Enfin, les lieux d'affichage seront situés devant l'école Jules Verne et sur le secteur plage à l'espace Capellans.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.  
Le conseil municipal, Ouf l'exposé de son président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

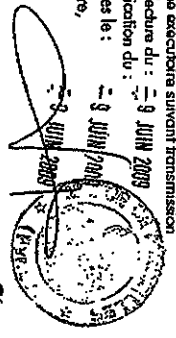
- Considérant l'augmentation du nombre d'électeurs,
- Considérant l'intérêt de prendre toute disposition pour faciliter l'organisation et le déroulement des opérations électorales,
- Vu l'avis du bureau municipal,
- APPROUVE la création d'un troisième bureau de vote, le découpage des secteurs par bureau de vote, la localisation des bureaux de vote au sein de l'école Jules Verne et la localisation des lieux d'affichage devant ladite école et sur l'espace des Capellans,
- AUTORISE monsieur le maire à la signer ainsi que tout document permettant de mener cette affaire à son terme,
- PRECISE que ces dispositions entreront en vigueur à compter de l'année 2010

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

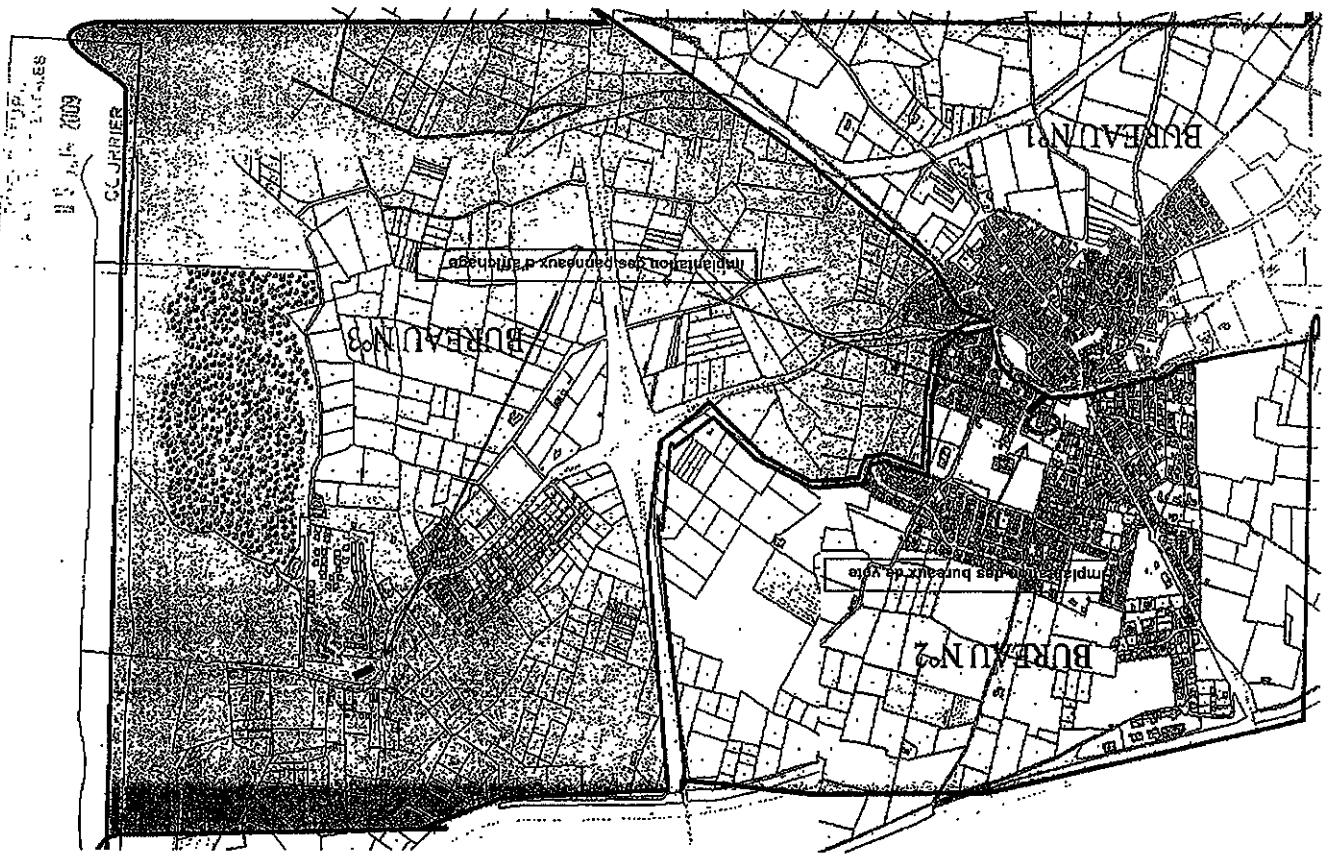
Le maire

Carte annexée suivant transmission en Préfecture du : 29 JUN 2009 et publication du : 29 JUN 2009

Torreilles le : La Maire,



Louis CARLES









**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de VILLENEUVE LA RIVIERE**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008

L'an deux mille huit et le premier décembre à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jacques MARRASSE, maire de la commune.

**PRESENTS :** Mmes RUIZ – VIDAL – MERINO – SOUCI – MARTINEZ.  
Mrs MARRASSE – PASCAL – BELBEZE – LECOUCR – FOURQUET – PIQUES – ALSINA – RUIZ

**ABSENT EXCUSE :** Monsieur GONZALEZ Raphaël.

Madame BARWIK est arrivée à 21h00.

Madame Maryse MERINO a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire propose que le bureau de vote n°1 transféré à la salle des Fêtes lors des élections municipales 2008, reprenne sa place à la Salle du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, pour toutes les élections.

Qui l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal à l'unanimité

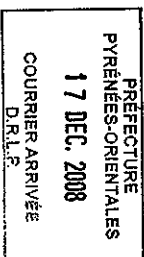
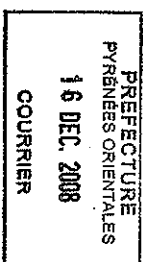
**- DECIDE** que le bureau de vote n°1 est transféré à la Salle du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 pour toutes les élections.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

LE MAIRE



Jacques MARRASSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de VILLENEUVE LA RIVIERE**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008

L'an deux mille huit et le premier décembre à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jacques MARRASSE, maire de la commune.

**PRESENTS :** Mmes RUIZ – VIDAL – MERINO – SOUCI – MARTINEZ.  
Mrs MARRASSE – PASCAL – BELBEZE – LECOUCR – FOURQUET – PIQUES – ALSINA – RUIZ

**ABSENT EXCUSE :** Monsieur GONZALEZ Raphaël.

Madame BARWIK est arrivée à 21h00.

Madame Maryse MERINO a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire propose que le bureau de vote n°1 transféré à la salle des Fêtes lors des élections municipales 2008, reprenne sa place à la Salle du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, pour toutes les élections.

Qui l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal à l'unanimité

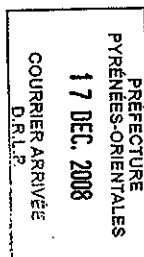
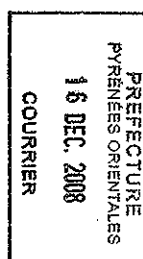
**- DECIDE** que le bureau de vote n°1 est transféré à la Salle du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 pour toutes les élections.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

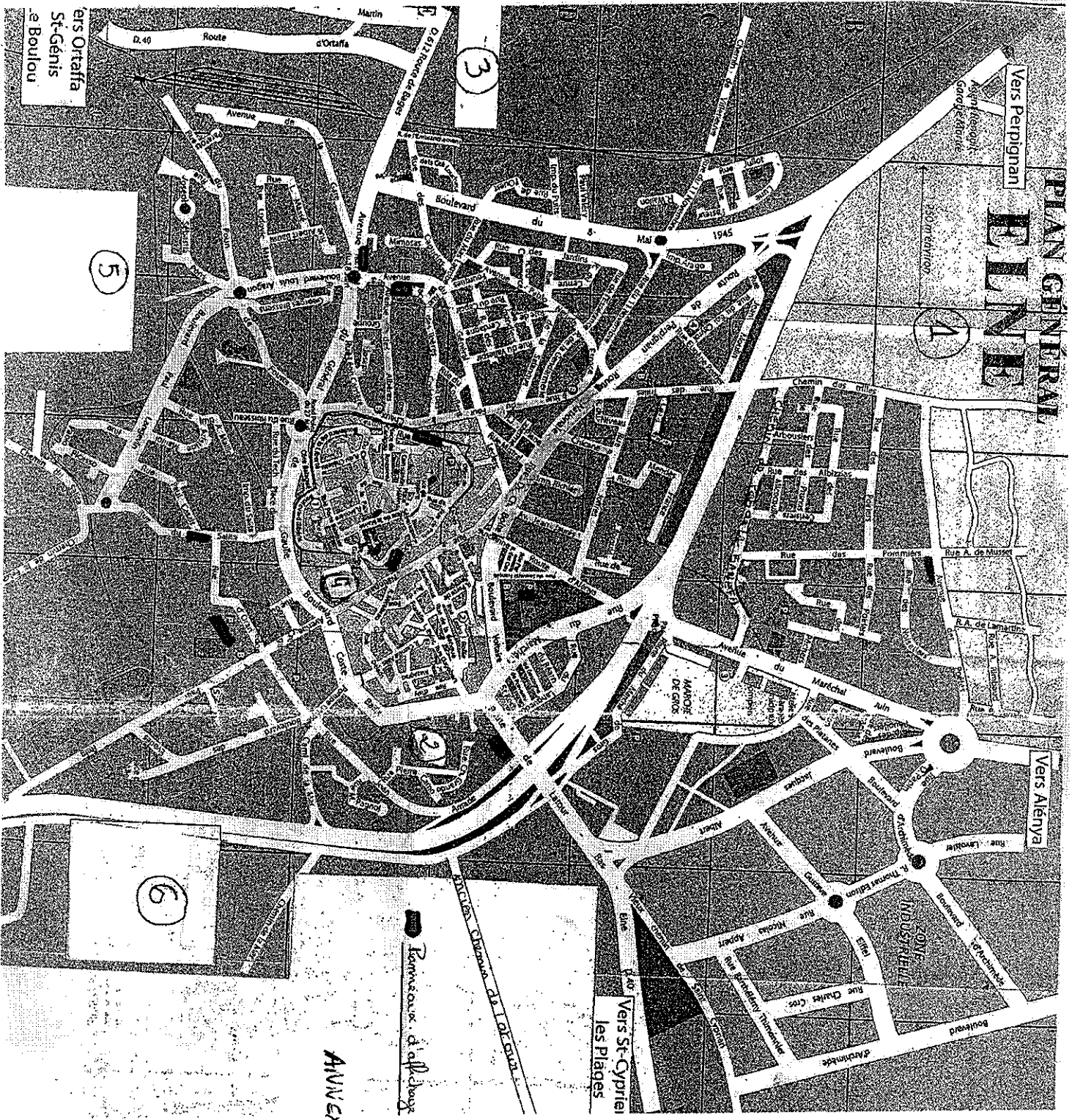
LE MAIRE



Jacques MARRASSE



# PLAN GÉNÉRAL D'AMBIÈRE



Vers Perpignan

Vers Aïnyà

Vers Ortaffa  
St-Génis  
de Boulou

3

4

5

6

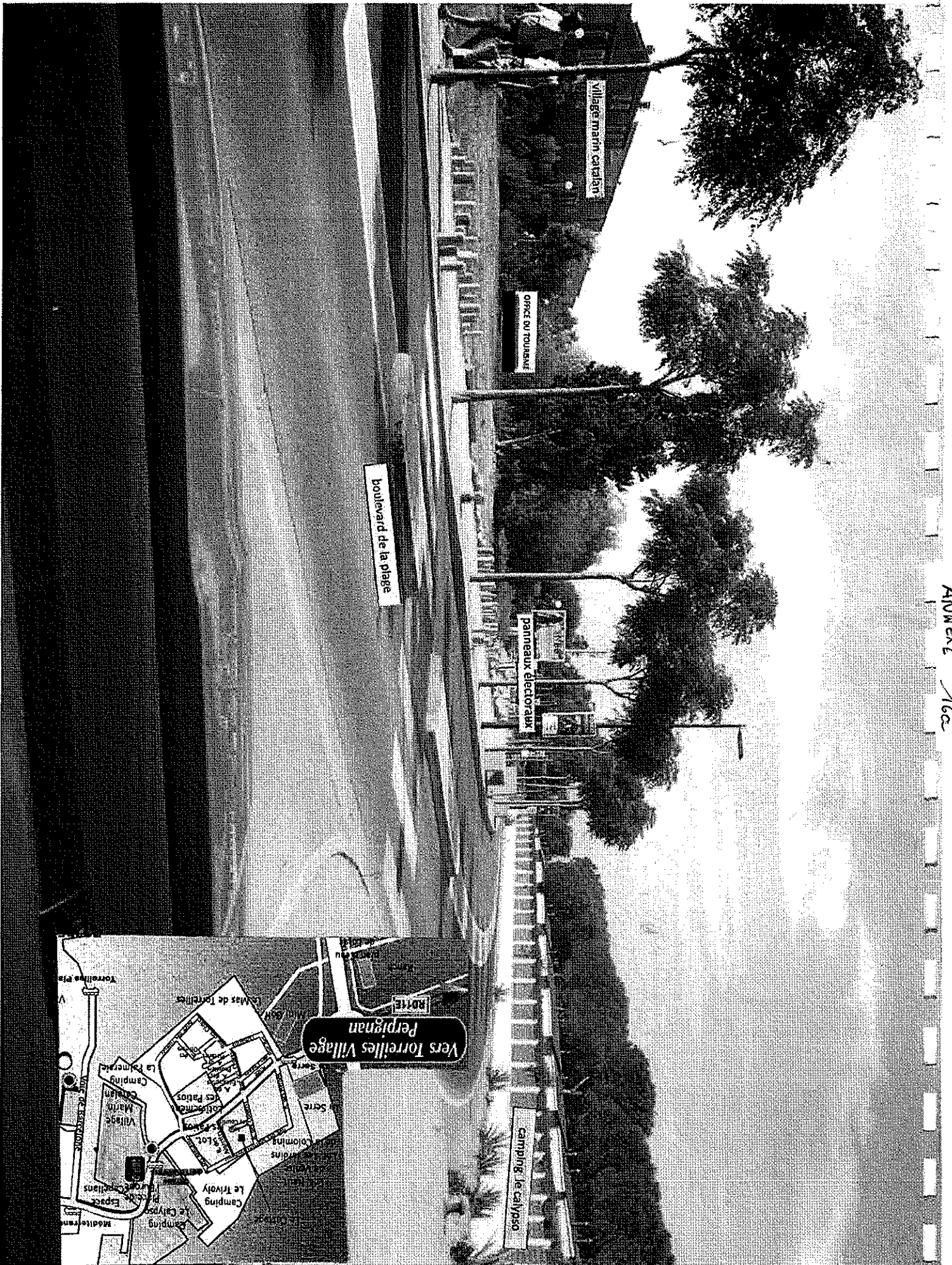
AMBIÈRE 15

Promenade d'Affrèges

Vers St-Cyprien  
les plages



ANNEX 16a



boulvard de la plage

OFFICE DU TOURISME

village marn catalan

panneaux electoraux

camping le calypso

Vers Perpignan

R0114

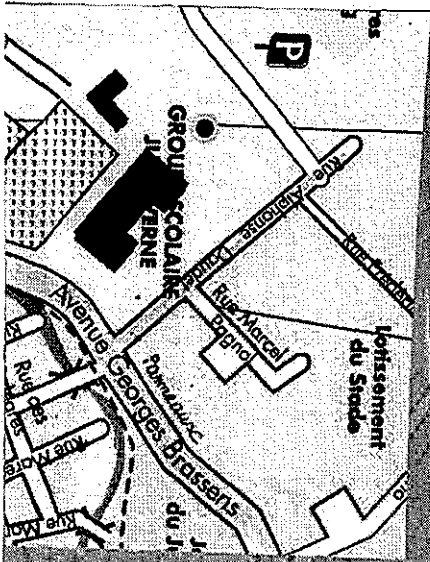


ANNEXE, 16b,

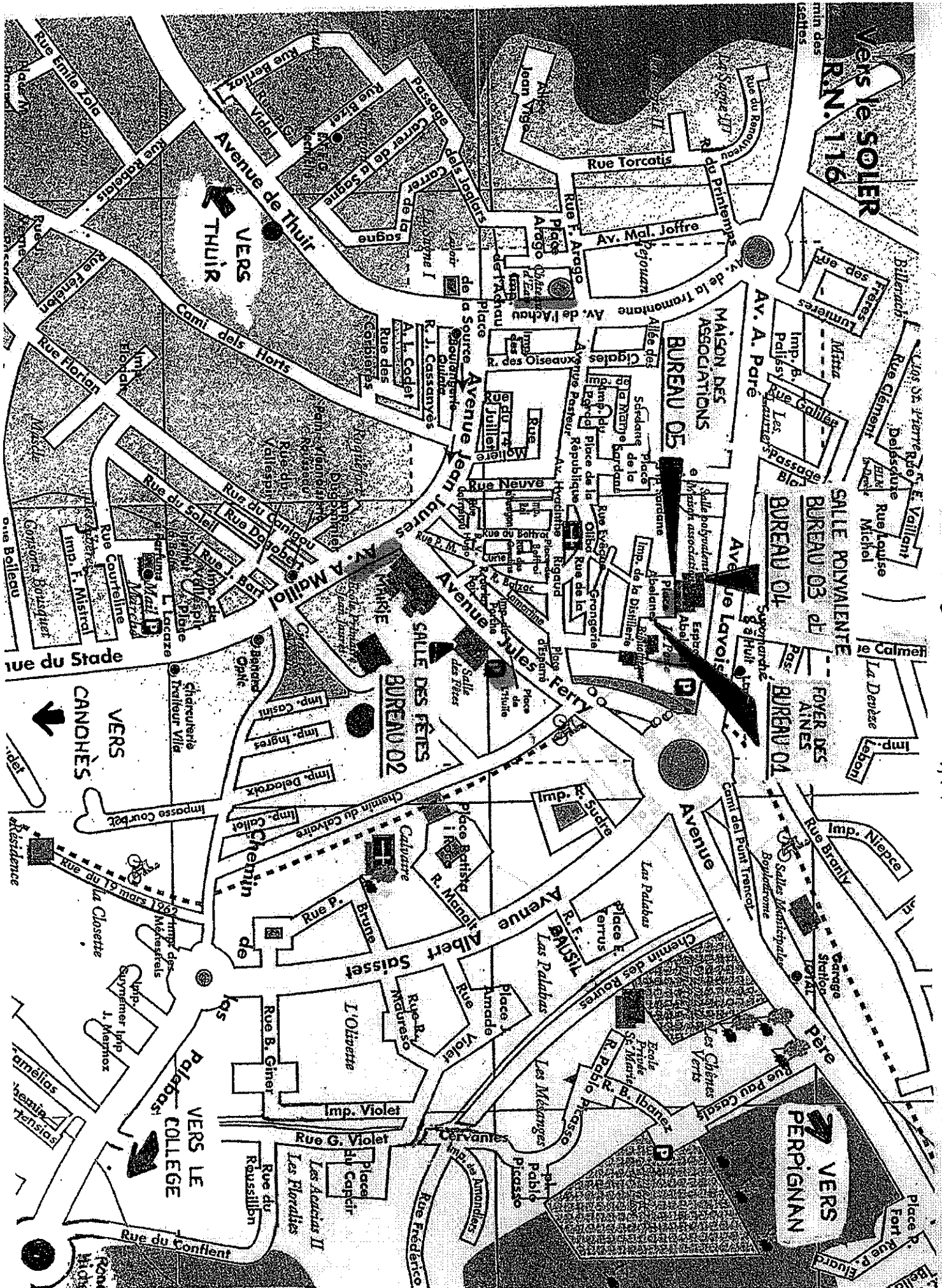
Rue  
Alphonse Daudet

Avenue  
Georges Brassens

panneaux électoraux







EMPLACEMENTS APPROUVÉS